Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 111 (1975)

Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

14

Montreux, le 9 mai 1975

éducateur

et bulletin corporatif

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

Photo Doris Vogt

perrot audio-visuel

5, rue Neuve 2501 Bienne Tél. 032 22 76 31

Offre spéciale

1 rétroprojecteur Vu-Graph 731
avec économiseur de lampe et lampe halogène 650 W

1 support pour rouleau avec rouleau d'acétate

1 filtre antiéblouissant

1 table de projection pour Vu-Graph 731

1 écran de projection Da-Lite mod. B de luxe, 150 × 150 cm, blanc mat ou « Wonderlite »

Prix écoles Fr. 995.—
2 % escompte à 30 jours
valable jusqu'au 30 sept. 1975

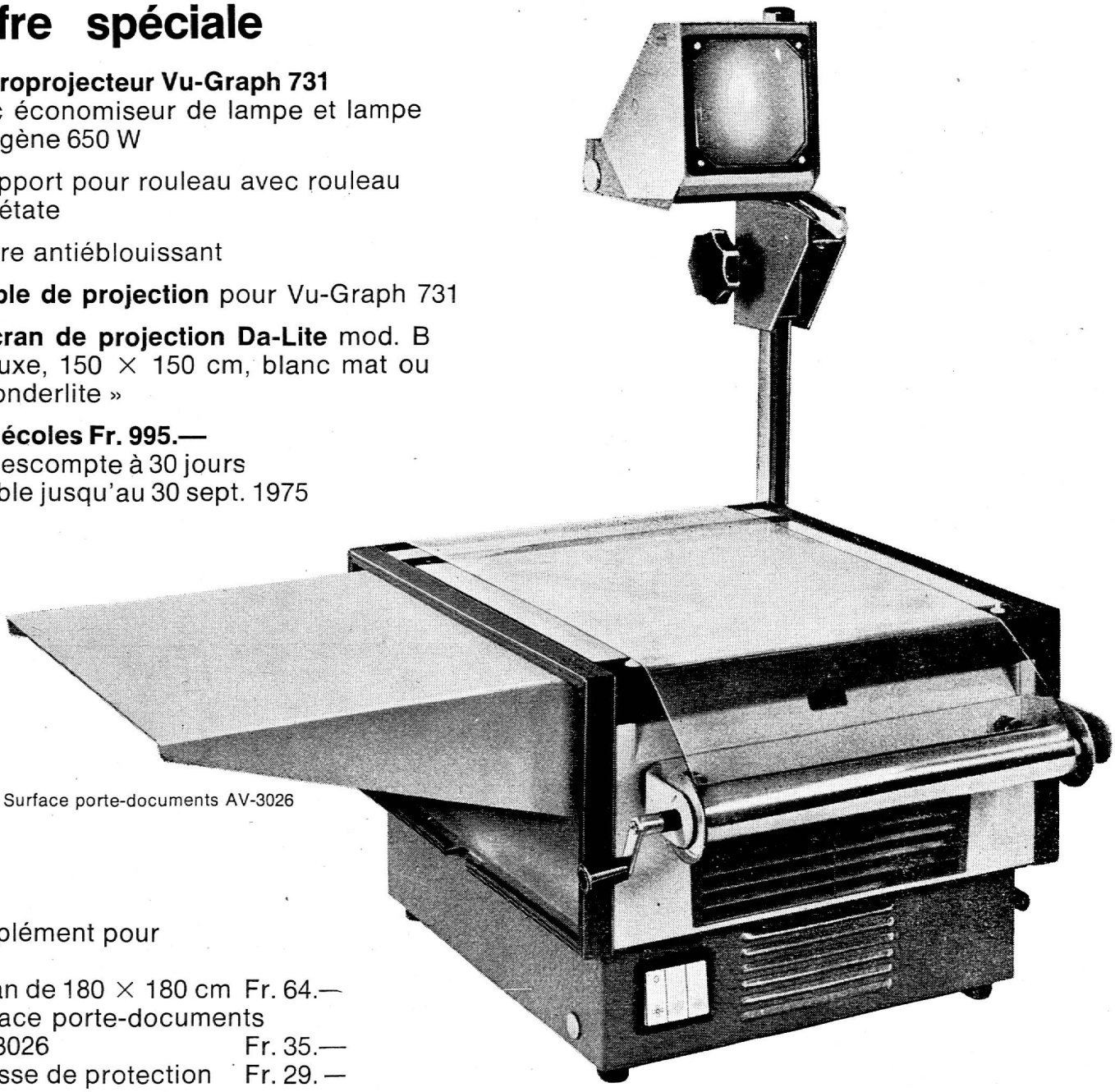

Surface porte-documents AV-3026

Supplément pour

Ecran de 180 × 180 cm	Fr. 64.—
Surface porte-documents AV-3026	Fr. 35.—
Housse de protection	Fr. 29.—

BON à envoyer à Perrot S.A., département AV, case postale, 2501 Bienne

☐ Je désire une démonstration sans engagement après contact téléphonique.

☐ Envoyez-moi une documentation sur le Vu-Graph 731.

Adresse : _____

No tél. _____

Sommaire

COMITÉ CENTRAL

Lettre à un responsable du perfectionnement 295
Une nouvelle commission SPR 296
XVe séminaire de Chexbres 297

VAUD

Conférence de presse 298
Congrès de Pully 300
Projets du Conseil d'Etat et SPV 302
La SPV favorable à la réforme scolaire 302
Congrès SPV 303
Activités du CC 303
Cotisations 1975 304
AVEPS 304
Concours 305
Vacances des jeunes 305
Brochures OSL 306
Service de l'enseignement spécialisé 306
Université populaire 306

GENÈVE

Rapport d'activité 306
Exercice financier 309
Nécrologie 309
N'importe quoi 310
Education permanente 310

NEUCHÂTEL

Rapport de gestion 312
Séance d'information 316
Formation continue 316
District de Neuchâtel 316

JURA

Au comité général 319
Ajoie 320
SBMEM 321

FRIBOURG

Vers un statut du perfectionnement 321

Comité central

CHRONIQUES SYNDICALES

Lettre à un responsable du perfectionnement

Monsieur le responsable et cher collègue,

Depuis quelque temps, notre (beau) canton compte un responsable de plus, et non des moindres, puisqu'il s'agit du responsable du perfectionnement du corps enseignant, et que ce responsable, c'est vous, dont nous connaissons justement le sens élevé des... responsabilités.

Le titre dont on vous affuble est bien long, mais ne figure-t-il pas, en somme, par sa longueur même, le perfectionnement, cent fois répété ?

Sans doute avez-vous consacré vos premières semaines de responsable à un « brainstorming » cosmique (nous n'avons pas de mot équivalent en français, réflexion fait trop... tranquille, quant à « tempête sous un crâne », eh bien, n'est pas V.H. qui veut ; que l'on nous pardonne donc cet anglicisme). Les pionniers du Far-West, en découvrant la Prairie et ses espaces, ne connurent pas d'émotion plus forte que la vôtre, lorsque d'un seul coup vous vous trouvâtes à l'orée de cette jungle d'aspirations inassouvies : un corps enseignant tout entier, dans sa quête du Perfectionnement ! Le Perfectionnement, ce Graal des temps modernes !

Après ce vertige initial, nous vous imaginons, tel un voyageur en zig-zag, dans de multiples pérégrinations romandes : rencontres avec les autres responsables du P., entrevues avec les mammouths de la pédagogie ; peut-être allâtes-vous recueillir, en terre neuchâteloise, les oracles d'un des plus fameux sachems de l'éducation ; bref, vous vous êtes informé, vous vous êtes fait votre religion pour le grand culte du P.

Et vous voici à pied d'œuvre, au pied du mur (c'est là, dit-on, que l'on reconnaît l'artisan ; et le rêveur cosmique à la V.H. se retire sur la pointe... des pieds).

La réalité a ceci de terrible et de salutaire qu'elle nous tient solidement rivés au sol. Nous le savons bien, Monsieur le responsable, car nous aussi avons rêvé du P., que nous appelions, avec un rien de solennité empesée, l'Education permanente ; nous y avons rêvé collectivement pendant deux ans, qui trouvèrent leur exutoire à La Chaux-de-Fonds.

Ces deux ans de réflexion nous rapprochent de vous, Monsieur le responsable, et nous permettent d'éprouver un peu ce que l'on ressent lorsqu'on est à votre place. Et ces deux ans de réflexion nous poussent à vous témoigner, à l'avance, notre sympathie, car il est bien possible que vous connaissiez, parfois, le découragement des jours sombres.

Bien sûr, il y aurait mille choses à entreprendre ! Mais le P. du pékin ne ressemble pas forcément à celui dont rêve le responsable, ou le visionnaire. Et puis les vendanges sont déjà bien avancées : de multiples organismes ont pris une large part de la place d'animateur que vous auriez pu occuper ; l'autodidactisme est plus répandu qu'on ne le croit ; et il faut compter aussi avec une certaine lassitude de fin de siècle... Vous pourriez, bien sûr, vous consacrer uniquement à l'organisation et à l'oxygénation du recyclage : mais nous savons que vous avez d'autres ambitions. Alors ?

Alors, Monsieur le responsable, il nous semble que vous avez raison de vous mettre à l'écoute du corps enseignant, avant de lui offrir de ces « cours » qui n'excitent plus les papilles des gens rassasiés que nous sommes.

Oui, vous avez raison de consulter le corps enseignant : lui seul peut vous dire ce que le P. signifie pour les maîtres d'école. Car, en dernière analyse, par la force des choses, dans tous les domaines mais surtout en cette matière, il est évident, Monsieur le responsable et cher collègue, que c'est le corps enseignant qui a raison.

GR.

Pensions et maisons de vacances bien aménagées.
CLASSES EN PLEIN AIR
en Valais, aux Grisons et en Suisse centrale.
Le printemps, l'été et l'automne, les groupes trouveront encore des périodes libres.
30 maisons, 20 régions avec ou sans pension.
DFHZ
Toutes informations par
Centrale pour maisons de vacances
Case postale 41, 4020 **Bâle**
Tél. (061) 42 66 40

Une nouvelle commission SPR : orientation nouvelle

Qui n'a jamais été interpelé par un collègue, des parents, un journaliste ou un curieux, pour connaître ce que représente réellement la SPR, quelle est son action et son but ? Certes, on peut sortir les statuts ; ils ne disent pas tout sur la réalité des faits. Sommes-nous une amicale, une corporation, une association professionnelle, un syndicat ?

Et puis, en somme, qui d'entre nous pourrait répondre sans hésitation ?

C'est pour ne plus laisser en l'air ce genre de questions — qui cachent mal les préoccupations certaines de nombreux collègues — que l'assemblée des délégués du 8 juin 1974 a décidé la création d'une commission, désignée depuis lors sous le titre « Orientation nouvelle », dont le mandat est le suivant :

« *Considérant :*

— *La demande d'étude du problème de l'affiliation éventuelle de la SPR à une centrale syndicale, demande votée par l'AD du 1er décembre 1973 ;*
— *les désirs exprimés par les responsables de plusieurs sections au cours de différentes réunions, notamment celles du Comité central ;*
— *la situation particulière de nombreux collègues adhérant individuellement à un syndicat ;*

l'assemblée des délégués mandate une commission formée de deux délégués de chaque section pour étudier les points suivants :

1. *La SPR dans ses structures actuelles fonctionne-t-elle comme un syndicat ?*
2. *Analyse des aspirations des membres au niveau individuel.*
3. *Analyse des avantages et des inconvénients d'une orientation syndicale.*
4. *Quelle orientation syndicale la SPR est-elle en mesure d'envisager ? (La SPR syndicat autonome ou affilié.)*
5. *Les diverses tendances qui s'expriment au sein de la SPR permettent-elles une option syndicale ?*

La commission se constituera elle-même ; elle déposera son rapport au CC/SPR, pour préavis, en mai 1975. »

Pour des raisons pratiques, dues en majeure partie à la « mobilisation générale » qu'a suscité le Congrès SPR 1974 et à la difficulté croissante de trouver des personnes disponibles, les délégués des SP cantonales n'ont pu se mettre au travail qu'au début 1975 seulement. Ils rendront donc leurs conclusions lors de l'assemblée des délégués du printemps 1976.

La commission « Orientation nouvelle » est composée de la manière suivante :

SPF : Mlle Myriam Sapin, Fribourg (second délégué à désigner).

SPG : M. Alain Denizot, Avully (GE) ; Mme Liliane Urben, Aïre (GE).

SPJ : M. Abel Babey, Delémont ; Mme Josiane Etique, Delémont.

SPN : MM. G.-A. Monnier, Boudry (président de la commission) ; Francis Houriet, Neuchâtel ; Pierre André, Cortaillod.

SPVal : Mme Stéphanie Coudray, Vétroz ; M. Michel Pralong, St-Martin.

SPV : MM. Georges Chamot, Lausanne ; Claude Weber, Lutry.

Corporatisme et syndicalisme : simple discrimination de vocabulaire ?

Dès les premières discussions, il est apparu que la confusion était assez grande entre les termes : corporatisme et syndicalisme.

La première distinction à faire est celle entre corporation et syndicat.

Une **corporation** est essentiellement un organisme social qui groupe tous les membres d'une même profession, de la base au sommet en passant par tous les échelons de la hiérarchie, de l'ouvrier (ou de l'employé) au patron. Elle est donc une **organisation verticale** qui l'oppose à

Un syndicat, dont l'**organisation horizontale** correspond à des paliers différents dans la hiérarchie de la profession; on trouvera donc aussi bien des syndicats d'employés, d'ouvriers, de fonctionnaires que des syndicats d'artisans, de membres de professions libérales, telle la médecine, ou de fonctionnaires supérieurs, tel le syndicat de la magistrature. En effet, selon la définition qu'en donne le Larousse en 10 volumes :

« Droit du travail : un syndicat est une association de personnes exerçant, ou ayant exercé, la même profession, des professions similaires ou connexes, en vue de la défense des intérêts communs des membres de la profession. »

Les syndicats peuvent également se grouper en unions locales ou régionales et réunir alors des syndicats de professions différentes, comme, par exemple, les cartels intersyndicaux cantonaux, les comités cantonaux d'action syndicale, etc.

Ils peuvent également se regrouper au sommet par une confédération telle que l'Union syndicale suisse, les Syndicats chrétiens, les Syndicats évangéliques ou les Syndicats autonomes.

Dès la fin du XIXe siècle surtout, et sous l'influence des « Trade Unions » anglais, on a vu se constituer en Europe des syndicats de plus en plus importants et influents. Ils ne sont pas issus des anciennes corporations ; ils ont été créés en vue de défendre les intérêts communs des salariés (ou plus tard du patronat — voir CNPF [Conseil national du patronat français] et Vorort), de conserver les avantages acquis, de constituer des fonds de secours en cas d'accidents, de maladie ou de chômage.

Même si le pluralisme syndical indique des tendances différentes (syndicats révolutionnaires, chrétiens, réformistes, libres, etc.) tous affirment leur volonté farouche de ne pas subir les pressions des partis politiques et de rester indépendants en la matière. L'USS se définit comme « neutre sur le plan confessionnel et indépendante en matière politique ».

On pourrait, sans risque de se tromper beaucoup, dire que l'article premier des statuts de la CFDT * reflète bien l'idéal syndical :

« La Confédération réunit des organisations syndicales ouvertes à tous les travailleurs résolus, dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses, à défendre leurs intérêts communs et à lutter pour instaurer une société démocratique d'hommes libres et responsables. »

Efficacité de la SPR

Prenant l'hypothèse que la SPR fonctionnerait, déjà sous sa forme actuelle, comme un syndicat, nous avons cherché dans les faits ce qui pourrait confirmer ou infirmer cette supposition.

La conférence des chefs de Départements de l'instruction publique exerce une forte influence et son pouvoir moral non négligeable sur les décisions cantonales n'est pas contesté. On peut donc considérer que, sur le plan romand, la conférence des chefs de DIP est le partenaire valable à qui s'adresse la SPR et que, réciproquement, la SPR est l'interlocuteur reconnu pour représenter le corps enseignant romand.

Du fait de la pluralité de nos systèmes cantonaux, l'action de la SPR s'est limitée jusqu'ici à des questions d'ordre pédagogique. Mais, dès la mise en fonctionnement effective de l'école romande, il n'est pas interdit de penser que ce rôle évoluera rapidement. Inévitablement surgiront alors des problèmes de conditions de travail : horaires, aménagements de postes, regroupement de classes, etc., qu'il faudra bien traiter sur le plan romand.

* CFDT : Confédération française démocratique du Travail, anciennement CFTC, soit Confédération française des travailleurs chrétiens « laïcisée » en 1964.

De plus, des incidences — ou discordances — ne manqueront pas d'apparaître sur le plan salarial. Le soutien de la SPR sera indispensable pour assurer et maintenir une nécessaire coordination, la cohésion de tout le corps enseignant romand.

Pour l'instant, aucune SP n'a fait appel à l'intervention directe de la SPR pour soutenir des revendications matérielles, chacune gardant jalousement ses prérogatives dans ce domaine. Pour être complets, il faut ajouter que deux sections (Valais et Fribourg) ont recours, pour cette défense de leurs intérêts matériels, aux associations locales de fonctionnaires ou d'enseignants. Les autres SP agissent soit directement auprès des autorités cantonales ou communales, soit conjointement avec les cartels locaux de fonctionnaires. Cette part d'autonomie n'est d'ailleurs pas particulière à la SPR. On connaît dans chacun de nos cantons des comités d'action syndicale qui travaillent de manière comparable. En France également, où l'organisation est pourtant centralisée, le Syndicat national des instituteurs affirme « la nécessité pour les instituteurs et les institutrices de tous emplois de rester profondément attachés au milieu local dans lequel ils évoluent ».

S'il est normal que la SPR n'intervienne pas dans les affaires cantonales — par exemple en ce qui concerne les différentes réformes scolaires en cours d'expérimentation — en revanche, on pourrait très bien admettre que, dès la mise en application réelle du plan d'études romand, le champ d'activité de la SPR s'élargira encore et impliquera pour elle l'obligation de se restructurer en profondeur, d'opérer des changements importants dans son mode de fonctionnement, dans son action proprement dite.

Pour une Société pédagogique romande efficace et agissante

Pour être utile et avoir quelque chance de succès dans ses interventions, la SPR devrait pouvoir s'appuyer sur une organisation efficace, aux assises solides, et se doter de moyens d'investigation et d'information adéquats. Elle doit pouvoir compter sur une organisation administrative (certes légère) mais capable de lui apporter le soutien indispensable à une action de quelque envergure, de quelque poids.

On peut, dans ce but, estimer que la SPR devra s'attacher tout spécialement à l'étude des problèmes de politique scolaire générale en Suisse romande, de la déontologie (éthique de la profession, charte de l'enseignant), des diverses législations cantonales (statut du fonctionnaire enseignant, salaires, modes de nomination et de rétribution).

Il est clair que l'étude de ces tâches nouvelles entraînera très probablement la création de nouvelles commissions. Leurs travaux et recherches renforceront la position de la SPR sur le plan général.

D'autre part, il paraît inévitable d'arriver dans les plus brefs délais à la pleine application de l'art. 44 des nouveaux statuts postulant la nomination d'un secrétaire général.

Collègues, votre avis !

La commission a examiné les diverses possibilités de connaître l'opinion de chacun des membres de la SPR et de chacune des SP cantonales (ce qui est légèrement différent), opinions comportant préférences et réticences dont il faudra tenir compte. Des contacts seront pris pour agir au mieux dans le sens d'une bonne information. La commission procédera sous peu à un sondage d'opinion auprès des enseignants romands, membres ou non de la SPR.

D'ores et déjà, nous ne saurions trop recommander à tous les collègues de nous faire part de leurs suggestions, remarques et critiques. Elles sont indispensables pour mener à bien une recherche qui reflète les aspirations diverses du corps enseignant romand et qui puisse conduire à une discussion positive.

Pour la commission,
Liliane Urben.

XVe séminaire pédagogique de Chexbres

organisé par la Société « Jeunesse et Economie » et la Société pédagogique romande.

Un passage difficile : de la scolarité obligatoire à l'apprentissage

Vendredi 6, samedi 7 juin 1975, Hôtel Victoria, Chexbres.

A l'issue d'une journée d'étude qui remplaçait en 1974 le désormais traditionnel séminaire pédagogique de Chexbres, il avait été demandé de poursuivre l'analyse du dialogue entre l'école et l'économie, en abordant le passage ou la transition entre la scolarité obligatoire et le temps de l'apprentissage.

Depuis lors, la commission « Jeunesse et Economie » et le Comité central de la SPR ont conçu la thématique d'un séminaire (deux journées d'étude) auquel tous les enseignants ou responsables de l'enseignement de Suisse romande sont cordialement invités à participer.

Par ailleurs, une enquête est actuellement en cours de réalisation dans une dizaine d'écoles professionnelles de Suisse romande. Des apprentis et apprenties de dernière année sont invités à remplir un questionnaire leur permettant de donner leur appréciation sur l'enseignement qui leur a été dispensé par l'école obligatoire et par l'école professionnelle. Le résultat de cette enquête-sondage sera rendu public en primeur dans le cadre des travaux du séminaire de juin.

Programme du séminaire

Vendredi 6 juin 1975

9 h. 00 — Ouverture du séminaire par M. Jean-Claude Delaude, chargé des actions de la Société « Jeunesse et Economie » pour la Suisse romande.

— Allocution de bienvenue de M. Jean-Jacques Maspéro, président de la SPR - Société pédagogique romande.

10 h. 00 — *La situation de l'apprentissage dans notre pays* par M. Roger L'Eplattenier, chef de la section de l'enseignement de l'OFIAMT à Berne.

10 h. 45 — *Les objectifs de l'orientation professionnelle* par M. Charles Zahn, directeur de l'Office cantonal d'orientation professionnelle à Lausanne.

Apéritif et repas.

14 h. 00 *La formation professionnelle : réalités et perspectives* par M. Marcel Turberg, président de l'Association des maîtres professionnels à Delémont.

14 h. 45 — *Les apprentis et les syndicats* par M. Michel Buchs, secrétaire central FOBB à Lausanne.

15 h. 30 — Pause.

16 h. 00 — *Impression et réactions de jeunes travailleurs et apprenti(e)s,* exposé par MM. Jean Tritschler et Jacky Corthay, pasteurs, ministère protestant parmi les apprentis et jeunes travailleurs, Genève.

17 h. 00 — Exposé des résultats d'une enquête effectuée auprès d'apprenti(e)s de Suisse romande sur le sujet du passage de l'école obligatoire vers l'économie.

Samedi 7 juin 1975

Dès 9 h. 00 — Travaux de groupe et discussions générales de synthèse animé par les membres de la commission « Jeunesse et Economie » : J.-C. Delaude, F. Bourquin, J.-P. Buri, Y. Dutoit, A. Fischer, P. Golaz, M. Hagmann, J. Jaeckle, A.-G. Leresche, J.-P. Paquier, M. Stepczynski, F. Portner, M. Augsburger, H. Huissoud.

12 h. 00 — Fin du séminaire et repas facultatif.

Quelques renseignements pratiques

— Hôtel Victoria, 1605 Chexbres, tél. (021) 56 13 21 ;
— fléchage dès l'entrée du village ;
— parking assuré à proximité de l'hôtel ;
— loisirs ;
— lunch du samedi facultatif : coût Fr. 15.—.

Organisation de ce séminaire

M. Jean-Claude Delaude, chargé des actions de la Société « Jeunesse et Economie », p.a. CIPR - Centre d'information et de relations publiques, case postale 401, 81, route de l'Aire, 1211 Genève 26, tél. (022) 43 52 00.

La participation au séminaire est gratuite pour les membres des associations professionnelles représentatives du corps enseignant romand.

Comment s'inscrire ?

Auprès de votre association cantonale ou à l'aide du coupon ci-dessous, à retourner à la Société « Jeunesse et Economie ».

Mme, Mlle, M. .....

.....

enseignant à .....

.....

Adresse privée .....

.....

— désire participer au séminaire des 6 et 7 juin 1975 ;
— prendrait part également au lunch du samedi 7 juin.

Date ..... Signature .....

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) : Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :
Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.
René Blind, 1605 Chexbres.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel : **Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.**

Vaud

« PRUDENCE EST MÈRE DE SÛRETÉ », PRÉTEND LE PROVERBE.

Compte rendu de la conférence de presse de M. Junod, conseiller d'Etat

Tenu à Vevey le 17 avril, elle faisait suite à la publication du « **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les expériences de réforme de l'école vaudoise et les intentions du gouvernement** » et de l'« **Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 25 février 1908 sur l'instruction publique secondaire** ».

Ce qui m'a frappée :

— *la non-présence de femmes parmi les responsables de l'école qui entouraient M. Junod, chef du DIP, à savoir : M. Mottaz, secrétaire général ; MM. Guex, Basset, Cavin, chefs ou ancien chef de service ; MM. Michaud et Barbay, représentants du CREPS ; MM. Rochat et Bourgeois, directeurs des zones d'expériences ; M. Reymond, directeur du collège de Payerne, chargé de mission.*
— *L'emploi systématique du futur simple, temps qui indique l'action d'une manière certaine, par nos supérieurs hiérarchiques qui prirent la parole. (Or je vous rappelle pour mémoire, chers collègues, que c'est encore le Grand Conseil qui décide en dernier ressort, que sa session de printemps débutera le 5 mai, et que nous aurons à en suivre fort attentivement les débats.)*
— *Le fait qu'on répondait parfois à côté des questions posées.*

Ceci écrit, mon compte rendu ne comportera aucun commentaire.

Voici donc en substance ce qui a été dit, entre 14 h. 30 et 15 h. 45 :

M. Junod ouvre la conférence de presse en saluant la présence de quelques personnalités et des trente à quarante journalistes qui se sont déplacés. Il rappelle que le matin la présentation de la zone d'expérience de Vevey par M. Bourgeois a été suivie d'une visite des classes. Il souligne que cette conférence répond à un désir qui est aussi l'un des devoirs essentiels des autorités, celui de renseigner aussi largement que possible les citoyens. Le DIP est prêt à fournir toutes les informations qu'il sera en mesure de fournir. M. Gerbex, ici présent, a d'ailleurs été chargé des relations avec la presse. M. Junod se réjouit de ce premier contact qui permettra des échanges de propos concernant la matière importante qu'est la réforme de l'école vaudoise.

Les deux rapports qui seront discutés par le Grand Conseil sont destinés a) à montrer pourquoi aucune décision ne peut être prise dans l'immédiat quant à l'extension de la réforme, b) à proposer de reporter de 10 à 11 ans * l'âge d'admission à l'école secondaire, ceci dès 1977. Ce second rapport concerne la modification d'une loi, modification qui ne doit pas être considérée comme la première étape de la réforme, mais simplement comme un souci d'harmoniser les programmes romands établis par CIRCE I. En plus de cette volonté d'harmonisation, on saisira l'occasion de cette 4e année hétérogène pour y introduire quelques « nouveautés » pédagogiques expérimentées à Rolle et à Vevey. Pourquoi attendre 1977 ? Nécessité de préparer soigneusement les programmes et les modalités d'entrée à l'école secondaire, de former les maîtres, de prévoir les locaux.

Pourquoi ne pas prévoir de classes hétérogènes de 5e année immédiatement après celles de 4e ? Cette solution a été envisagée. Elle présentait certains avantages, dont le principal était les deux ans d'orientation précédant l'entrée à l'école secondaire. Mais les inconvénients dépassent largement les avantages : maîtres secondaires en surnombre, manque de locaux par exemple. Il paraît également téméraire de se prononcer dès maintenant sur cette 5e année, et sage d'attendre la fin de l'expérience sur laquelle on doit

* En réalité, d'après le calcul de certains maîtres secondaires, les nouveaux collégiens « auront 10 ans et deux mois au minimum, 11 ans et deux mois au maximum » !

(« 24 Heures » du 25 avril, p. 17)

se fonder. Mais la volonté de réorganiser les 5e en 1978 n'est pas écartée d'emblée.

L'intention du rapport est de bannir un certain langage ésotérique, de tenter de préciser la distinction entre notions souvent confondues : concordat suisse et coordination romande, innovations pédagogiques réalisées dans le cadre de la structure actuelle et expériences de réforme selon les principes définis par le CREPS ; montrer que le choix entre les systèmes A et B est lié au problème de l'aménagement du territoire, que l'évaluation des expériences est difficile et controversée. Et le rapport donne également des réponses concernant les motions Thibaud et Ogay.

En conclusion à ce préambule, M. Junod affirme que la réforme n'a pas pour but d'augmenter le nombre des universitaires comme on le craint parfois, mais que son ambition est d'aider à donner la possibilité de découvrir et de réaliser les aptitudes de chacun.

Laurent Rebeaud, RSR : Doit-on appeler réforme celle que propose le CREPS, ou tout ce qui se fait de nouveau dans les écoles ?

M. Junod : Les principes du CREPS ne sont pas remis en question dans leur aspect théorique.

« 24 Heures » : Vous déclarez-vous satisfaits des deux expériences en cours, ou va-t-on les poursuivre avec résignation ?

M. Junod : Il faut les poursuivre, mais elles doivent être réversibles, c'est-à-dire qu'il faut pouvoir les corriger au contact des réalités de chaque jour.

L. Rebeaud : Ces expériences supposent un plus ou moins grand engagement des autorités dont vous êtes. De quel œil, à l'avance, jugez-vous ces expériences ? Allez-vous mijoter une autre réforme ? Y a-t-il une intention des autorités ?

M. Junod : Le rapport y répond. Nous sommes d'accord avec les objectifs gégéneraux du CREPS, mais réservés quant aux modalités d'application.

L. Rebeaud : Dans quelle mesure est-il possible à la fois de réaliser les objectifs et de se limiter à une 4e année hétérogène ?

M. Bourgeois : Certains des caractères des 4e telles qu'elles sont organisées dépendent aussi de la coexistence des zones réformées et des classes secondaires, par exemple pour l'enseignement de l'allemand. Certains de nos élèves se retrouveront donc avec des élèves du collège pour leurs études. D'autre part, le cahier des charges des enseignants des zones est exceptionnel, à cause du temps mis à préparer le travail ; les ⅔ seulement de l'enseignement sont donnés par les maîtres de classe. Il est impossible de généraliser cet état de chose. Mais nous souhaitons, M. Rochat et moi-même, que les acquis des expériences soient généralisés, ce qui est parfaitement réalisable ; un exemple : une nouvelle attitude à l'égard des branches « d'éveil ».

« Feuille d'Avis de Neuchâtel » : Qu'en sera-t-il de la formation des maîtres ?

M. Junod : Nous mènerons de front la réforme de l'école et une formation des enseignants.

M. Mottaz revient sur l'une des questions de L. Rebeaud et souligne que le terme de réversibilité des expériences pourrait être gros de menaces. En 1970, le rapport du Conseil d'Etat parlait par exemple des cours à niveaux de façon plutôt vague. Il y a contradiction entre le fait de s'adonner à des expériences et celui d'être lié aux intentions de départ. Dans le dernier rapport, les questions non résolues sont mentionnées avec leurs solutions ou leur non-solution.

M. Zoller, journaliste indépendant : 1. A la page 45 du rapport se trouve une analyse des causes d'échecs (une demi-page exactement). L'aspect socio-professionnel est la cause la mieux définie par les sociologues. Comment tenez-vous compte par exemple du rapport Gonvers ?

M. Junod : Nous nous sommes limités à une demi-page pour tenir compte de la motion Thibaud, demandant que l'on recherche les autres causes d'échecs. A ce moment-là nous pourrons essayer de les surmonter, de les compenser.

M. Zoller : 2. Vous avez parlé d'innovations pédagogiques. Or le Conseil de l'Europe a constaté que, parmi les pays occidentaux, c'est en Suisse que le taux de ces innovations est le plus bas !

M. Junod : Notre rôle se situe à 4 niveaux :

a) fixer les objectifs généraux de l'école;
b) mettre en place les moyens administratifs ;
c) redéfinir le rôle des notes, le problème des relations ;
d) se prononcer sur les méthodes pédagogiques et leur évaluation.

M. Zoller : 3. Le partage des pouvoirs est-il réalisé à Rolle et à Vevey ?

M. Rochat : Il est exact que l'introduction de la réforme coïncide avec l'accroissement des relations école-parents. Il était nécessaire de réunir ces derniers. Petit à petit, nous avons été amenés à engager une discussion d'ordre général que nous n'aurions peut-être pas abordée en temps normal.

M. Bourgeois : De toute façon, les relations restent hiérarchisées : Etat-direction-corps enseignant-parents et élèves. Un cadre est imposé par les objectifs généraux et les projets de structure. Tant que le DIP ne se contente pas d'être le trésorier, il est normal que ce cadre soit imposé. Mais à l'intérieur de ce cadre, nous avons une grande latitude. La base est associée de très près aux décisions prises : les maîtres sont les co-auteurs et les co-responsables de l'expérience ; quant aux élèves, vous les avez vus ce matin ! L'un des objectifs est d'ailleurs : développer leur autonomie, et nous le prenons au sérieux. L'enfant doit être l'un des agents de son instruction.

M. Junod : Les responsabilités doivent en effet être prises à chaque niveau.

« La Nation » : Ce matin nous avons pu apprécier certaines méthodes pédagogiques. Mais ce dont nous n'avons pas pu juger, c'est de la validité de l'hétérogénéité. La collaboration est-elle meilleure ? Mais n'y a-t-il pas aussi danger d'une certaine spécialisation de chaque élève qui peut nuire aux exigences plus générales ?

M. Bourgeois : Nous n'avons pas encore eu le temps de juger des effets de l'hétérogénéité ! Sauf dans le cas où l'enfant est un peu « travaillé » à la maison, les élèves ne semblent pas souffrir de se trouver entre secondaires potentiels et primaires potentiels. Quant à la spécialisation, oui si à tout moment il y avait recours à telle ou telle spécialité, ce qui n'est pas le cas. Mais par contre, l'avantage qu'il y a à valoriser l'enfant par telle ou telle technique est sans commune mesure avec les dangers que vous soulignez. Les collégiens le sont ou ne le sont pas très souvent à cause de certains comportements. Vivre ensemble peut leur être utile.

M. Rochat : Autrefois, à Rolle, chez les élèves de 4e primaire et de 1re secondaire, il y avait une grande différence de comportement. Actuellement, dans les classes réformées, les élèves se comportent bien, comme le faisaient autrefois les collégiens. Certains élèves ne se sentent plus mis à l'écart.

« 24 Heures » : Avez-vous une idée de la date à laquelle les expériences seront terminées ?

M. Junod : Il faut qu'une volée au moins ait atteint le terme de sa scolarité. A Vevey, la 5e a. est en cours maintenant. Il est donc possible que d'ici une année, nous puissions envisager de généraliser une 5e année.

Mme Paschoud pose une question qui me paraît peu claire concernant un éventuel cycle d'orientation jusqu'à la fin de la 5e année et les changements de maîtres que cela impliquerait. Cette question paraît pourtant être **la** question importante, en tout cas on y répond longuement.

M. Junod : Il faut rappeler deux choses : 1) le cycle d'orientation des collèges est appliqué à des élèves déjà sélec-

tionnés. Il s'agirait de généraliser cette orientation à l'ensemble de la population; comme branche spéciale et nouvelle, d'introduire progressivement l'allemand en 4e a. à partir de 1977.

M. Michaud : Une des questions délicates, c'est de lier l'orientation en 4e a. à un autre problème, celui des modalités d'admission au degré secondaire qui ne donnent pas entièrement satisfaction actuellement. Nous pensons introduire des épreuves comparatives qui s'étendront sur toute l'année. Il restera à remanier les programmes des collèges ramenés à 5 ans ; à revoir aussi l'articulation des méthodes d'orientation vers les sections. Le délai fixé à 1977 laisse le temps aux responsables des collèges de préparer les programmes.

M. Mottaz : Il est important de souligner deux choses : 1) on glisse maintenant vers les mesures transitoires, vers la généralisation ou l'extension des classes hétérogènes ; on est en somme à l'articulation entre les projets et le système actuel, et la structure doit rester la moins chargée possible ; 2) il faut penser à l'intégration des élèves dans les collèges actuels, mais le couperet de la sélection est à éviter.

M. Rossel (Groupes patronaux vaudois) : Ce matin j'ai assisté à une leçon de français — nous aurions dit de syntaxe, ou d'analyse logique ! Plusieurs groupes de niveaux de développement différents travaillaient ensemble. J'ai admiré le savoir-faire de l'institutrice. Cette leçon représentait des difficultés considérables. Trouvera-t-on dans le corps enseignant suffisamment de personnes capables de telles performances ?

M. Bourgeois : Je ne peux répondre que tous les maîtres sont des champions. Il ne faut pas oublier que les conditions d'enseignement sont plus difficiles et plus fatigantes dans les classes hétérogènes. Les maîtres primaires en font depuis longtemps l'expérience ! Mais il y a des techniques qui peuvent s'apprendre. Dans la formation des maîtres, il faudra bien songer à leur donner aussi ce genre de préparation. Par des colloques, des échanges d'expériences, nos maîtres recherchent ensemble des solutions.

« 24 Heures » : Certains acquis vont être intégrés, et d'autre part il y a compromis en ce qui concerne ces options. N'est-on pas en train de vider la réforme de sa substance ?

M. Junod : Les 4e réformées ne sont pas dans la situation qu'elles auraient en temps normal. Devant les difficultés suscitées par les expériences, nous devons être logiques, accepter certains compromis. Sinon, nous ne serions pas compris par les enseignants, les parents, les élèves...

Lis. Badoux.

CONGRÈS DE PULLY

Deux décisions contradictoires

En votant en même temps une résolution demandant la généralisation et l'accélération des réformes scolaires en cours, et une résolution fondant la formation professionnelle de l'instituteur sur une « maturité fédérale », les participants au congrès extraordinaire n'ont sans doute pas eu conscience de la contradiction entre ces deux exigences. Elle n'est pas évidente. Elle n'en est pas moins profonde.

L'école globale (la réforme) n'est pas apparue par génération spontanée. C'est l'analyse des « pollutions » scolaires qui a conduit des pédagogues à concevoir l'école globale. Le système sélectif avec ses notes, ses examens, ses classements, ses sections, accumulait un tel poids de rancœurs que les classes terminales devenaient un bouillon de culture pour la révolte et la délinquance. Et pas seulement les classes primaires.

Il fallait rompre avec cette pédagogie de l'échec, de l'élimination. L'école globale tente d'y pourvoir, en remplaçant la sélection par l'orientation. Ainsi crée-t-elle, du moins dans ses débuts, des conditions de travail plus favorables, une diminution des tensions, des conflits.

Malheureusement, les « maturités » restant le passage obligé pour l'accession à de nombreuses professions, la sélection éliminée par l'intérieur revient par l'extérieur. Parents et élèves vont faire des pieds et des mains pour accéder aux niveaux, aux options qui débouchent sur une maturité. Dès lors, tout sera contaminé. Les diverses « orientations » qui devaient permettre à chacun de trouver un milieu scolaire à sa mesure, les cours à niveau, qui devaient supprimer les échecs et les redoublements, les options mêmes redeviennent sélection et l'école globale reproduira celle qu'elle devait remplacer. En y ajoutant le mensonge, car l'école ancienne, au moins, ne se cachait pas de sélectionner, de s'insérer dans le système élitique.

La réforme première, fondamentale, c'était la suppression de la « maturité ». Mais qui l'eût compris ? Il était peut-être nécessaire de commencer par entraîner les enfants, les parents, les maîtres, les autorités dans l'aventure de l'école globale. On se cassera le nez contre le mur de la « maturité ». Peut-être qu'enfin on verra ce mur et on saura l'écarter.

Jusque-là, on verra souvent encore des contradictions comme celle du congrès de Pully.

D'une part, la SPV a demandé l'accélération, la généralisation de la réforme. D'autre part, elle a insisté pour que la « maturité » soit le point de départ obligatoire d'une carrière d'instituteur. Ainsi contribue-t-elle à sacraliser un peu plus le principal obstacle à la réussite de la réforme scolaire.

Il faudra y revenir.

Iurg Barblan.

Contradiction ?

La coexistence d'éléments contradictoires n'aurait, n'a rien d'extraordinaire dans des structures en mutation profonde. Dans la mesure où le changement ne peut être réalisé globalement, nous dirons même qu'elle est inévitable. Chaque aménagement s'appuie sur ce qui existe ou s'y réfère... doit l'ignorer aussi parfois, ce qui ne veut pas dire que son tour d'être amendé ne viendra pas ultérieurement. Toute modification de la maturité, à plus forte raison sa suppression, est de la compétence de la Confédération ; c'est peu qu'affirmer que l'influence exercée par la SPV à ce niveau est extrêmement limitée. Faire dépendre notre effort de l'abolition préalable de la maturité eût été retarder encore une réforme scolaire urgente, dont la réalisation s'avère déjà fort laborieuse. Il n'est pas téméraire de soutenir que la pression exercée par les projets du CREPS, les situations réelles qui en découleront, sont le meilleur levier d'une humanisation du titre incriminé.

Ceci établi — et nous pensons qu'il était intéressant de nous y attarder — qu'il nous soit permis de poser la question : y a-t-il vraiment contradiction dans le texte proposé par le Comité cantonal et voté par l'assemblée générale ? Sur le plan formel, certainement pas : « La SPV demande une formation générale distincte de la formation professionnelle. La première sera du niveau de la maturité fédérale », lisons-nous. Dans la mesure où il est jugé souhaitable de retarder le moment du choix professionnel,

d'exiger une culture générale solide, de libérer l'apprentissage pédagogique d'obligations adventices, il s'imposait de préciser la formation initiale requise des étudiants du futur institut. D'évidence, ce n'était possible que par référence à quelque chose d'existant en 1975. La formulation adoptée : « sera du niveau de la maturité fédérale » est souple ; elle ne détermine pas les matières dont l'acquisition est désirée ; c'est une indication qualitative. Explicitement, elle n'oblige pas d'être porteur de la maturité fédérale ; implicitement, elle n'en souhaite ni la pérennité, ni l'immobilisme.

L'école globale, en terre vaudoise comme ailleurs, concerne tout ou partie de la scolarité obligatoire, laquelle prend fin à 16 ans chez nous. Maturités et baccalauréats s'obtiennent entre 18 et 20 ans, à un moment ultérieur de la vie : celui de la formation professionnelle dont ils marquent une étape, concrétisant la fin d'une propédeutique. Concernant des époques différentes de l'existence, lutte pour une école globale et mention de la maturité ne s'excluent nullement.

« Parents et élèves vont faire des pieds et des mains pour accéder aux niveaux, aux options qui débouchent sur une maturité. Dès lors tout sera contaminé. » Les méfaits de la course à la maturité ne sont, hélas ! que trop réels. Le remède prévu, l'orientation, exige une réalisation soignée puis une vigilance constante pour être efficace. Caractère, milieu familial jouent un rôle important ; ils ne doivent pas être découragés, mais dirigés ; il faudra convaincre que le bachotage est sans avenir, qu'il n'est plus même « rentable » dans l'école nouvelle.

Chaque enfant doit pouvoir épanouir ses dispositions et ses goûts ; inéluctablement, il se développera davantage dans certaines matières que dans d'autres. Ainsi, il s'orientera vers un futur métier et, à seize ans, il entrera en apprentissage ou en préapprentissage (au gymnase, par exemple). La transformation de la maturité, si complète soit-elle, sa suppression même ne modifieront pas grand-chose... ou rien. Un cheminement préparant à des professions aux exigences intellectuelles importantes existera toujours à côté de filières, destinant à des métiers requérant des qualifications tout aussi élevées dans d'autres domaines. Ce qu'il importe de changer, c'est l'opinion encore répandue dans les milieux les plus divers, même si aujourd'hui elle n'ose plus s'exprimer ouvertement, qu'il n'y a d'élite qu'intellectuelle. Ce sont les professions manuelles ou mixtes (ouvrier et cadre) qu'il faut revaloriser non par des mots mais par des actes, honorer non dans les discours mais dans les faits. La réforme scolaire, l'école globale, en maintenant plus longtemps les élèves dans une même classe puis sous un seul toit y aident, contribuant par là à surmonter les risques que fait courir la maturité à l'école nouvelle.

Comité cantonal.

P.S. La SPV, précisons-le une fois de plus, souhaite que la possibilité soit offerte à tous les élèves capables des écoles moyennes actuelles (classes supérieures et générales) de préparer une maturité en trois ans dans des classes officielles des gymnases, de préférence à la voie étroite et rocailleuse du cours de raccordement intensif réservé aux seuls « surdoués » en mathématiques.

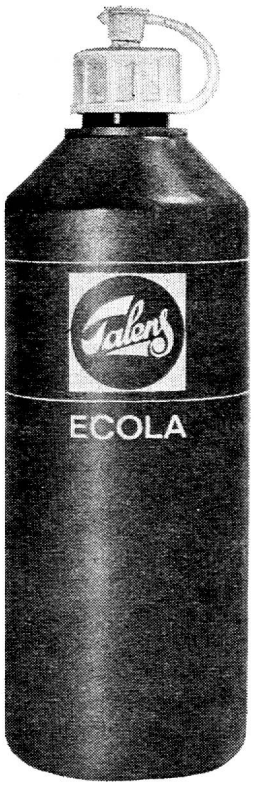

ECOLA

Gouache liquide prête à l'emploi, destinée spécialement aux écoles maternelles et classes inférieures. S'applique facilement sur papier, carton, pavatex, etc. 15 teintes absolument inoffensives offrant toutes les possibilités de mélange. Pinceaux, mains, vêtements se nettoient facilement à l'eau.

Flacons distributeurs en plastique très avantageux de 250, 500 et 1000 cm³.

Talens fait plus pour vous !

TALENS S.A., 4657 DULLIKEN

Vous trouverez l'ECOLA dans tous les bons magasins spécialisés.

Talens

Projets du Conseil d'Etat et SPV

Fréquemment, au cours des dernières semaines, président, membres du Comité cantonal et secrétaire général se sont vu interpeller au sujet de l'attitude de la Société pédagogique vaudoise face aux intentions du Conseil d'Etat, telles que définies dans le rapport sur les expériences de réforme de l'école vaudoise et l'exposé des motifs justifiant la modification de la loi sur l'instruction publique secondaire. Quelques-uns s'étonnaient même de l'absence de réaction officielle de la part de leur association.

Le Comité cantonal a, bien entendu, lu avec soin les deux documents précités et s'en est longuement entretenu. Il ne prendra toutefois pas publiquement position à leur propos et ce pour diverses raisons.

— La position de la SPV, avant comme après la publication des opuscules du Conseil d'Etat, est exprimée avec toute la précision souhaitable dans les résolutions votées par le congrès extraordinaire du 26 mars 1975. S'agissant du retard à apporter à l'entrée dans les collèges et de l'urgence des aménagements à réaliser dans notre école, nous y lisons en effet :

2.3. Les classes hétérogènes sont maintenues **jusqu'à la sixième année** comprise.

6.1. La réforme doit se généraliser **rapidement** à tout le canton par année scolaire et offrir des possibilités d'études égales dans chaque région durant la période de scolarité obligatoire.

6.2. La SPV demande que la modification des structures de l'école vaudoise soit entreprise **sans délai.**

6.3. La SPV demande que cette application se fasse **de manière suivie,** sans arrêt intermédiaire.

Le Comité cantonal ne pense pas qu'il ait à interpréter les textes parfaitement clairs votés par une assemblée générale.

— La SPV, organisation apolitique, au terme d'une réflexion longue et approfondie, a récemment confirmé sa politique scolaire des quinze dernières années, disant notamment qu'elle désirait au plus tôt des changements profonds. Le Comité cantonal ne voit pas ce qu'apporterait une intervention dans la polémique souvent passionnée, parfois partisane, soulevée par les projets du Conseil d'Etat. **Il compte fermement,** par contre, **que tous les membres de la SPV, comme lui, feront le maximum afin d'assurer la réalisation des thèses qu'ils ont adoptées,** s'opposant résolument à ceux, également irresponsables, qui refusent l'entrée en matière par ce que c'est trop peu... ou trop.

— La réforme scolaire est le problème essentiel sur lequel devra se prononcer le Grand Conseil au cours de la présente session. Traitant de la préparation des enfants à leur vie d'adulte, il concerne l'avenir même de notre canton. Le Comité cantonal espère que les députés discerneront, tout au long des débats, l'intérêt supérieur de l'école vaudoise en dépit des interventions contradictoires qu'ils entendront. Il leur fait en particulier confiance pour refuser que l'on ne généralise la réforme dans les trois dernières années avant que les expériences de Rolle et Vevey ne soient plus avancées, mais pour l'accepter en 4e, 5e et 6e années, la période des essais étant sur bien des points, celui des structures entre autres, achevée depuis longtemps dans d'autres cantons romands, tels Genève et Valais. Là, à notre connaissance, en dépit de six années de classes hétérogènes, universitaires, colonels et hommes d'Etat ne sont pas moins valables que dans le Pays de Vaud.

J. Kammermann,
membre du CC et rédactrice
de la chronique vaudoise.

N.B. : Des exemplaires des **résolutions adoptées par le Congrès extraordinaire** du 26 mars, lesquelles paraissent dans le présent « Educateur », sont à disposition au secrétariat général de la SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne, tél. (021) 27 65 59.

Les deux **brochures du Conseil d'Etat** dont il a été fait mention peuvent s'obtenir au Département de l'instruction publique (cf. « Perspectives »), éventuellement au secrétariat général SPV.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 1975

La SPV favorable à la réforme scolaire

Au terme d'un intense effort d'information sur la réforme scolaire vaudoise et les projets du CREPS, la Société pédagogique vaudoise qui groupe la quasi-totalité du corps enseignant primaire avait convié ses membres à une assemblée générale extraordinaire fixée au 26 mars 1975 à Pully.

C'est par centaines qu'institutrices et instituteurs ont répondu à cet appel. Après des introductions de Mme M. Thibaud et M. G. Panchaud et des débats animés qui ont permis aux différentes tendances de s'exprimer librement, les participants, suivant ainsi leurs responsables cantonaux, ont voté des résolutions favorables aux objectifs, aux structures, aux méthodes, à la formation des maîtres, à la poursuite des expériences pilotes et à la généralisation de la réforme tels qu'ils apparaissent à travers les travaux connus des différentes commissions du CREPS.

En voici le texte :

1. Objectifs

1.1. La SPV fait siens les objectifs généraux du CREPS :

a) par l'exercice conjugué de toutes ses facultés, faire acquérir à l'enfant des connaissances, des moyens d'action, ainsi que des instruments de compréhension ;

b) mettre chaque enfant en mesure de se connaître selon son originalité propre et de développer une personnalité autonome ;

c) éveiller le sens de la solidarité en engageant l'enfant dans des activités pratiques et intellectuelles effectuées en équipe.

1.2. La SPV attribue à chacun de ces objectifs une importance égale.

1.3. L'école doit offrir à tous les enfants la possibilité de compenser leurs handicaps.

2. Structures

2.1. Les communes mettent obligatoirement sur pied des écoles enfantines de deux ans. L'école enfantine est facultative pour les élèves.

2.2. Le dépistage des troubles spécifiques et des cours d'appui, inclus dans l'horaire normal, sont systématiquement organisés dès le début de l'école pour les acquisitions de base : motricité, langage, lecture.

2.3. Les classes hétérogènes sont maintenues jusqu'à la sixième année comprise.

2.4. Les élèves et les maîtres des trois dernières années sont réunis dans un même ordre d'enseignement.

2.5. Pour être adaptés aux exigences de la réforme, les effectifs des classes ne dépasseront pas 25 élèves.

2.6. Promouvoir un esprit de collaboration entre enseignants par des heures de concertation inscrites au programme.

3. Méthodes

3.1. La SPV admet l'orientation définie par les rapports du CREPS, à condition que ceux-ci restent des cadres à l'intérieur desquels l'enseignant conserve sa liberté.

4. Formation des maîtres

4.1. La SPV demande une formation

générale distincte de la formation professionnelle. La première sera du niveau de la maturité fédérale.

La seconde, d'une durée de deux ans, sera dispensée par un ou plusieurs instituts pédagogiques. La formation d'enseignant doit rester accessible aux élèves de l'école moyenne.

4.2. La possibilité doit être offerte au maître d'élargir et d'approfondir sa formation.

5. Expériences pilotes

5.1. Les aménagements qui pourraient se révéler nécessaires dans la conduite des expériences de Rolle et de Vevey ne doivent altérer ni le sens ni la portée des objectifs du CREPS.

6. Généralisation

6.1. La réforme doit se généraliser rapidement à tout le canton par année scolaire et offrir des possibilités d'études égales dans chaque région durant la période de scolarité obligatoire.

6.2. La SPV demande que la modification des structures de l'école vaudoise soit entreprise sans délai.

6.3. La SPV demande que cette application se fasse de manière suivie, sans arrêt intermédiaire.

Secrétariat général de la SPV.

Congrès SPV

Ecole de Mémise, Lutry

A Vugelles-la-Motte (1919), puis à Grandson (1925), à Lutry enfin depuis 1969, l'institution de Mémise poursuit le même but avec des moyens différents : donner à des filles peu douées, âgées de 7 à 17 ans, un enseignement adapté, c'est-à-dire favoriser leur développement, leur permettre d'accéder à une plus grande autonomie, les préparer à réussir un apprentissage et une vie d'adulte. Ouverts aux nouvelles méthodes pédagogiques, M. et Mme Ehinger, directeurs, innovent, expérimentent, s'essaient même à la non-directivité.

Compte tenu des impératifs d'une telle maison (budget ; cours, repas, mise en ordre, coucher à heures fixes), les éducatrices s'efforcent de laisser leurs jeunes pensionnaires organiser elles-mêmes sorties, après-midi de plein air, loisirs, menus du week-end... Les petits incidents qui en résultent inévitablement sont prétextes à des entretiens éducatifs ; basés sur des faits vécus, ils permettent aux enfants et adolescentes de mieux prendre conscience des conséquences de leurs actes.

La hausse du coût de la vie n'épargne évidemment pas l'institution. Une économie certaine résulterait d'une formation plus poussée des personnels enseignant et éducatif ; elle éviterait de faire appel d'une manière excessive à des spécialistes.

La grande préoccupation des responsables reste néanmoins d'assurer le passage le plus harmonieux possible du milieu sécurisant de l'école à la liberté plus ou moins complète dans une société pleine d'embûches et de dangers. Ainsi, durant les deux dernières années, éducateurs et enseignants collaborent étroitement afin d'apprendre à ces jeunes filles à gérer leur argent de poche, à effectuer des achats, à utiliser les moyens de transport publics, à se débrouiller à la poste, à la banque, dans les bureaux de l'administration, etc.

Un autre souci constant est de préparer le choix professionnel. Stages ménagers dans des familles choisies qui renseigneront sur les carences les plus urgentes auxquelles il faut remédier, séjours plus ou moins longs dans diverses activités économiques, etc., y contribuent.

A tous ceux qui souhaitent faire plus ample connaissance avec l'Ecole de Mémise, nous donnons rendez-vous à l'assemblée générale de mai.

Madeleine Braissant.

Droit de parole

Le congrès du 25 mai 1974 a réglementé le droit de parole.

Le Comité cantonal pense qu'il n'est pas inutile de rappeler ces dispositions :

— 20 minutes par objet et par personne ;

— 10 minutes au plus par intervention.

J. K.

COMMUNIQUÉ No 4

Activité du Comité cantonal en janvier, février et mars 1975

Durant le premier trimestre 1975, le Comité cantonal a consacré le plus clair de ses efforts à des questions pédagogiques ; à la **réforme scolaire vaudoise** en particulier. Au sujet de cette dernière, permettez-nous de rappeler quelques étapes importantes de la préparation du congrès extraordinaire du 26 mars dernier :

— décision d'informer au maximum les membres de la SPV par la publication de nombreux articles dans l'« Educateur » et le bulletin corporatif ;

— étude par les sections du document élaboré par le CC (cf. « Educateur » No 36 de 1974) ; toutes ont consulté leurs membres le plus souvent par des assemblées extraordinaires auxquelles participèrent un ou deux membres du CC ;

— organisation d'une commission ad hoc, dont fit partie un membre, puis le président du CC, chargée d'effectuer la synthèse des rapports de **toutes** les sections et de quelques associations ;

— réunion de la Commission pédagogique SPV, puis de l'assemblée des délégués afin d'examiner le texte précité et un projet de résolution élaboré par le CC ;

— envoi à tous les membres actifs d'un pli renfermant la convocation au congrès extraordinaire, le rapport de synthèse et les résolutions proposées ; seule la collaboration de tous les membres du CC permit au secrétariat d'assurer l'expédition dans les quelques jours à disposition ;

— organisation et déroulement dans d'excellentes conditions d'une assemblée extraordinaire à laquelle participèrent près de 500 de nos membres et qui permit de clarifier la position de la SPV au sujet de la réforme scolaire vaudoise et des projets du CREPS.

— diffusion du texte intégral voté par l'assemblée.

D'autres problèmes pédagogiques sollicitèrent cependant aussi l'attention du CC, citons :

— l'introduction de **fiches obligatoires sur le comportement des élèves,** auxquelles la SPV reste résolument opposée ;

— l'allégement souhaité des **examens annuels** ;

— la **pédagogie institutionnelle** au sujet de laquelle la SPV fut consultée par la commission officielle de l'étudier ;

— le programme et l'horaire en voie d'élaboration **des classes à options,** lesquels devraient sauvegarder un maximum les autonomies régionales ;

— **le recul de l'âge d'entrée à l'école**

secondaire : deux ans au plus tôt étant préférables à deux fois un an ;

— les **cours de perfectionnement,** tant ceux de Crêt-Bérard que les officiels étant déjà en préparation ;

— les « **cheminées Freinet** » et l'activité des groupes d'enseignants vaudois (cf. « Educateur » N° 6 de 1975) ;

— des programmes de CIRCE II et l'**introduction de l'écriture cursive romande** en terre vaudoise, décidée mais onéreuse, etc.

Tous ces sujets débattus dans le cadre du CC furent discutés, dans bien des cas, lors d'une réunion de la Commission pédagogique SPV, d'une séance de la commission consultative de l'enseignement, d'un entretien avec M. Reymond (chargé de mission du DIP pour étudier le rapport du passage à l'enseignement secondaire), de deux entrevues avec le chef du service primaire, notamment. Au cours de ces dernières, il fut également question des **effectifs,** des risques de **pléthore,** de la répartition des **vacances,** de la **formation des maîtres,** de l'avenir des **classes de développement,** etc.

Divers objets corporatifs occupèrent le CC. Parmi les plus importants, mentionnons :

— la mise au point, en accord avec la commission, du rapport **inspecteurs-enseignants** (cf. « Educateur » N° 8 de 1975) ;

— la proposition d'abaisser de 9 à 7 **le nombre des membres** du CC, laquelle exigea la constitution d'une commission d'étude et la convocation de l'assemblée des délégués en janvier (cf. « Educateur » N° 6 de 1975) ;

— le statut horaire et financier des maîtres de gymnastique et des autres **maîtres spéciaux** relevant du service primaire ;

— la réanimation du Comité de coordination SPV-SVMS/SVMEP dont nous avons demandé avec insistance la reprise d'activité ;

— diverses questions relatives aux retraites ;

— le **salaire familial,** en réponse au questionnaire d'une commission extraparlementaire.

Si l'on y ajoute des entrevues avec des délégations d'associations SPV non encore reçues (OPTM, maîtres de classe supérieure, AVEPS) ou ayant des problèmes à discuter (maîtresses enfantines, AVMES) l'examen du cas de collègues en difficultés, les habituelles participations à des commissions et les inévitables représentations, sans négliger la préparation de l'assemblée des délégués et du Congrès de printemps ni la rédaction du rapport d'activité annuel, vous conviendrez que le travail n'a pas manqué aux membres de votre comité, ni à son président, durant ces derniers mois.

J. K.

Cotisations 1975

Suivant décision du congrès 1974, elles s'élèvent à :

Membres actifs
y compris cotisation de la section : **Fr. 115.—**

Les membres actifs des sections de Ste-Croix et Lavaux, qui encaissent elles-mêmes leurs cotisations locales, ne paient cependant que : **Fr. 111.—**

Membres associés
y compris cotisation de la section : **Fr. 25.—**

Les membres associés des sections de Ste-Croix et Lavaux, qui perçoivent elles-mêmes leurs cotisations locales, ne paient toutefois que : **Fr. 21.—**

Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1975 au CCP 10 - 2226.

Le bulletin de versement était encarté dans le numéro 3 de l'« Educateur ». S'il est égaré, demandez-en un autre au secrétariat général SPV (tél. 021 / 27 65 59). **Il constitue, muni du sceau de la poste ou de la SPV, votre carte de membre :** gardez-le donc soigneusement.

ATTENTION :

LORS DU PROCHAIN CONGRÈS, EN CAS DE VOTATION OU D'ÉLECTION AU BULLETIN SECRET, SEULE LA CARTE DE MEMBRE 1975 EST VALABLE.

Secrétariat général SPV.

AVEPS

Programme été 1975

23 avril **Orientation,** finale cantonale 1974, Chalet-à-Gobet, Ch. Chevalier et A. Rayroux.

Mai-juin **Aviron :** cours d'initiation, 1 à 3 mercredis, Lausanne, R. Libal.

1er mai **Canoë :** initiation par le Canoë-Club Lausanne, Ch. Cuendet et A. Rayroux.

21 mai **Natation :** sélection équipes vaudoises pour la 7e Journée suisse sport scolaire, Pully, AVEPS/OEPJ.

28 mai **Athlétisme :** sélection équipes vaudoises pour la 7e Journée suisse sport scolaire, Morges, R. Fehlbaum.

11 juin **7e Journée suisse de sport scolaire,** présence obligatoire de tous les maîtres d'EP, Lausanne, AVEPS/A. Rayroux.

Fin juin ou début septembre **Rallye sportif :** réservé aux membres AVEPS, J. Frieden.

Septembre **Football :** tournoi AVEPS, Thierrens, D. Meylan.

Septembre **Volleyball :** tournoi AVEPS, Lausanne, M. Lavanchy.

Octobre **Ski sur gazon :** 1 mercredi après-midi à désigner, L. Diserens.

Octobre **Basket :** tournoi AVEPS, Lausanne, J. Délessert.

Automne 1975 **Orientation :** régionales.

Novembre **Hand-ball :** tournoi AVEPS, Lausanne, C. Golay.

Date à désigner **Tennis :** tournoi AVEPS, lieu à désigner, M. Leu.

7e Journée suisse de sport scolaire

Lausanne 11 juin 1975

Comme vous le savez déjà, la SSMG nous a demandé d'organiser la 7e Journée suisse de sport scolaire.

Le comité d'organisation se présente de la manière suivante : présidente A. Rayroux, athlétisme J.-F. Pahud, natation P. Rheiner, administration Ch. Hertig et M. Bersier.

La mise sur pied d'une telle manifestation n'est pas une mince affaire. Nous devons pouvoir compter sur la bonne volonté de chacun et chacune, afin que cette journée soit une réussite. Nous attendons plus de mille élèves.

Nous vous demandons de bien vouloir réserver votre journée du 11 juin 1975.

Chacun se fera un devoir de participer à cette journée et nous considérons que votre présence est obligatoire.

En cas d'empêchement majeur, veuillez nous le faire savoir d'ici le 30 avril.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements.

Sélection des équipes vaudoises

Nous n'organisons pas de finales cantonales cette année.

Nous procéderons à une sélection, ceci pour toutes les bonnes équipes désireuses et susceptibles de participer à la journée suisse. Le règlement, les épreuves et le classement seront identiques à ceux adoptés pour la JSSS.

Ces épreuves auront lieu :

Athlétisme : mercredi après-midi 28 mai 1975, à Morges.

Natation : mercredi après-midi 21 mai 1975, à Pully.

Inscriptions : à l'OEPJ, rue de la Barre 8, 1001 Lausanne.

Délai : athlétisme 15 mai - natation 8 mai.

Renseignements auprès de A. Rayroux, Bergières 20, 1004 Lausanne.

Canoë

Initiation par des moniteurs du Canoë-Club de Lausanne.

Date : 1er mai, à 14 heures.

Lieu : plage de Préverenges.

Rendez-vous à 14 h. au Café de la Plage.

Prendre des habits chauds, pantoufles gym, veste nylon et **habits de rechange.**

Une modique somme vous sera demandée pour les bateaux.

Inscription : jusqu'au 18 avril à A. Rayroux, Bergières 20, 1004 Lausanne.

Concours pour les enfants et les jeunes

« ILS SONT DES NÔTRES »

Sur l'initiative de Pro Infirmis, œuvre privée s'occupant de l'aide aux handicapés, une grande exposition est présentée au Centre commercial MMM de Crissier-sur-Lausanne, du 12 au 24 mai 1975.

Cette exposition montre, sous forme de panneaux illustrés, avec des textes en trois langues, la situation, les problèmes et les possibilités des différents groupes de handicapés : physiques, mentaux, sensoriels.

Nous souhaitons ainsi qu'un large public ait l'occasion de savoir qu'il existe un grand nombre de handicapés, que souvent ces personnes ne trouvent pas leur place dans la société, que beaucoup de professions, de loisirs leur sont inaccessibles.

Nous voudrions que les handicapés ne soient plus des « curiosités », mais qu'ils trouvent chez les bien-portants des attitudes adéquates et du respect. Nous voudrions que cessent les discriminations dont ils sont l'objet et que se créent des solidarités à tous les niveaux.

« Ils sont des nôtres », le thème de l'exposition concerne aussi les enfants et les jeunes. C'est dès l'enfance que l'on découvre qu'il existe d'autres enfants qui ne vont pas à la même école, qui ne peuvent pas s'exprimer ou qui ne peuvent utiliser leurs bras et leurs jambes. Accepter les autres, ceux qui sont différents, est un long apprentissage...

Dans ce but, nous suggérons la visite de l'exposition au Centre commercial de Crissier et nous lançons un concours ouvert à toutes les classes en accord avec le secrétariat général du Département de l'instruction publique. Le règlement vous en est remis-ci-joint ; de plus, le personnel du service social de Pro Infirmis est à disposition pour vous fournir renseignements et documentation, si votre classe souhaite participer au concours mais se trouve dans l'impossibilité de se rendre à Crissier. Adressez vos demandes à Mme Nicolet, ou à Mlle Bourquin.

Nous souhaitons que ce concours soit un moyen de manifester la solidarité des enfants et des jeunes avec les handicapés.

Règlement du concours

1. Le concours s'adresse à tous les enfants et jeunes en âge de scolarité du canton de Vaud.

2. Thème proposé : « Ils sont des nôtres ». Les handicapés — leur intégration sociale et professionnelle (sur la base de l'exposition itinérante Pro Infirmis).

3. Les concurrents doivent livrer un travail de classe, sous forme libre (récit, narration, reportage, etc.) illustré ou non, dans le cadre du thème imposé. La documentation peut être obtenue au stand de l'exposition ou auprès du Service social vaudois.

4. Les travaux doivent avoir une longueur maximale de 45 lignes dactylographiées ou deux pages A 4 manuscrites.

5. Les illustrations peuvent être faites sous forme de photographies noir/blanc ou couleur, dessins, collages, diapositives.

6. Le travail ne peut pas être livré sous forme de bandes magnétophoniques ou magnétoscopiques, ni sous forme de films cinématographiques.

7. Les travaux seront répartis en 4 catégories :

a) degré primaire et primaire supérieur ;
b) degré secondaire ;
c) degré écoles professionnelles et commerciales ;
d) degré gymnase et écoles de commerce.

8. Le jury sera composé de représentants de la presse, des milieux sociaux, des handicapés et des enseignants. Les décisions seront sans appel.

9. Il sera choisi un travail par catégorie, qui sera publié dans la presse régionale.

10. De plus, des prix récompenseront les 1er, 2e et 3e lauréats de chaque catégorie. La liste des prix sera publiée dans la presse régionale.

11. Les gagnants seront avisés par lettre et publications dans la presse.

12. Les travaux doivent être munis du nom et de l'adresse d'un responsable de groupe, de la mention du niveau de la classe et du nombre d'élèves ayant participé au travail. Il ne peut être envoyé qu'un travail par classe.

13. Les travaux doivent être adressés jusqu'au 14 juin à :

Pro Infirmis, Service social, rue Pichard 11, 1002 Lausanne.

Vacances des jeunes

Cette association organise des colonies de vacances
— fixes et itinérantes
— en maison et sous tentes
— en Suisse et à l'étranger
à l'intention
— de filles et garçons
— petits enfants et adolescents.

Elle voue un soin particulier à l'encadrement et veille à offrir des activités de loisirs variées, intéressantes, bien adaptées à l'âge de ses jeunes vacanciers.

Née des milieux d'enseignants, elle compte toujours plusieurs de ceux-ci dans son comité, dont le président. La caisse cantonale et diverses sections SPV lui font, année après année, un don bienvenu de même, d'ailleurs, que beaucoup de membres, alors que d'autres préfèrent exécuter divers travaux pour elle.

Fidèle à la formule des camps sous tentes qui fut à l'origine de son succès, Vacances des Jeunes n'en ressentait pas moins la nécessité d'un centre permanent regroupant les services généraux et permettant la poursuite de son activité en hiver. En dépit de subsides appréciables, le financement de la dernière étape de la construction édifiée au Lieu s'avère difficile. Surtout, dans la mesure où les camps doivent rester accessibles à des milieux modestes, il risque d'obérer trop lourdement un budget d'exploitation annuel déjà difficile à équilibrer.

Aussi **le comité de Vacances des Jeunes s'adresse-t-il à vous pour solliciter votre participation à un emprunt sans intérêt** (obligations de Fr. 100.— remboursables par tirage au sort dès 1976). Toute demande de souscription ou de renseignements complémentaires est à adresser au secrétariat de Vacances des Jeunes, rue Mathurin-Cordier 7, 1005 Lausanne.

Le Comité cantonal SPV se permet de vous recommander de faire bon accueil à cet appel.

J. K.

Brochures OSL

Malgré les impératifs d'économie, le programme de parution pour la Suisse romande ne subira pas de changement important en 1976. Au contraire, un vœu exprimé depuis longtemps sera enfin réalisé : il y aura en effet deux sorties de presse dès l'année prochaine, l'une en janvier et l'autre en septembre ; cependant, ceci ne sera possible que sous certaines conditions dont nous reparlerons ultérieurement.

Programme de parution pour 1976

a) Rééditions
« Alerte à Champignole »
« Médor, le Signal vivant »
(avec de nouvelles illustrations)

b) Adaptations françaises
« Der unsichtbare Riese »
« Ohne Halt bis Betonville »

c) Nouveaux titres
« Le Chat qui n'était pas botté »
« Jean sur la Lune »
« La Marche vers l'Or »
(biographie de Sutter)
« Campeurs pour rire »
« Goupilet »
« La Trompette de Mario »
« La Fleur d'Ombre ».

Roland Curchod.

Service de l'enseignement spécialisé

Un bureau de placement organisé dans le cadre du service de l'enseignement spécialisé reçoit régulièrement bon nombre d'offres de services d'institutrices, mais beaucoup moins d'instituteurs. Or, il importe que certaines classes d'enfants handicapés ou inadaptés soient tenues par un personnel enseignant masculin.

Les instituteurs brevetés déjà expérimentés désireux de pratiquer un nouveau type d'enseignement et de compléter leur formation peuvent trouver des débouchés intéressants dans les classes relevant du service de l'enseignement spécialisé (classes pour enfants présentant des troubles de langage, de l'audition, de la vue, de la motricité, de la personnalité, du comportement ou un handicap mental). Ce service renseignera volontiers les enseignants intéressés (rue St-Martin 26, 1001 Lausanne, tél. (021) 20 52 11, int. 96).

Université populaire de Lausanne

Les cours de l'Université populaire de Lausanne et des sections de Vevey-Montreux, de la Côte et de la Broye ont déjà repris le 14 avril pour le semestre d'été et celui d'hiver débutera le 13 octobre prochain.

Nous ne pouvons que vous recommander de suivre ces cours qui sont toujours intéressants et très variés.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser au secrétariat de Lausanne, rue Pichard 12 (2e étage), tél. (021) 22 43 48.

J. K.

Rédactrice de la rubrique vaudoise : Mlle Josée KAMMERMANN, route de Vevey 35, 1009 **Pully.** Tél. (021) 28 54 65.

Genève

Rapport d'activité 1974-1975

Introduction

1.1. En mai 1974, après cinq années passées à la tête de la SPG, Roudy Grob a décidé de remettre son mandat. Notre association aurait pu ressentir lourdement le changement de président. Or, grâce à la fidélité des membres du comité, des responsables de commissions et de nombreux collègues connaissant bien tous les rouages de la société, le passage a pu se faire sans heurts et le soussigné a pu poursuivre la tâche dans les meilleures conditions.

1.2. Les 7, 8 et 9 novembre 1974, s'est tenu à Thônex le 33e Congrès de la SPR. Plus de mille enseignants, entourant de nombreux invités, venus des quatre coins de la Romandie et d'Europe, ont recherché les orientations qui devront guider notre action durant ces prochaines années. Le rapport : « Ecole : perspectives nouvelles » a été largement diffusé et fort bien accueilli. De nombreux collègues de la SPG, sous la conduite de R. Grob, ont collaboré à la réussite de ces journées.

Comité

2.1. Durant cet exercice, le comité était formé de :

Président : Dunner Paul.

Vice-présidentes : Stranieri Josiane, Urben Liliane.

Trésorier : Barbey Jacques.

Instituteurs : Friot Jean-Noël, Mathieu Paul, Schaerer Henri.

Institutrices : Beguin Mireille, Charbonnier Josiane, Palandella Liliane, Vagneux Françoise.

Maîtresses enfantines : Clerc Véronique, Vautravers Evelyne.

Instituteur de classe spécialisée : Crausaz Michel.

Maître de discipline spéciale : Denizot Alain.

2.2. Le comité s'est réuni chaque semaine, le mercredi de 17 à 19 h. Il faut relever la disponibilité des membres du comité qui, non seulement sont très assidus aux réunions hebdomadaires, mais encore œuvrent dans de nombreuses commissions ou assurent de multiples tâches pratiques. C'est donc souvent trois, voire quatre fois par semaine que certains se retrouvent à St-Jean.

Membres

3.1. Au 1er avril 1975, la SPG comptait 800 membres.

3.2. Rappelons que peuvent être membres de la SPG :
— les instituteurs, institutrices, maîtresses enfantines brevetés ou stabilisés,
— les maîtres et maîtresses de discipline spéciale,
— les personnes en congé.

3.3.

3.3.1. Durant l'année écoulée, nous avons enregistré plus de 100 adhésions.

3.3.2. En septembre, le comité a organisé la traditionnelle séance d'information pour les nouveaux brevetés.

3.3.3. C'est cependant dans le cadre des bâtiments, lors des contacts directs entre collègues, que le recrutement est le plus efficace. Nous remercions vivement tous ceux qui, dans nos écoles, ont à cœur de faire toujours mieux connaître les activités de la SPG.

3.3.4. Il est intéressant de noter que certains enseignants ne s'adressent à la SPG et ne demandent leur adhésion que lorsque les difficultés surviennent !

Assemblées générales

4.1. Les membres de la SPG ont été convoqués quatre fois en assemblée générale : 3 décembre 1974, 4 février, 20 mars, 22 avril 1975.

4.2. Ils se sont aussi retrouvés lors de l'assemblée administrative annuelle du 8 mai 1974 et au Congrès de la SPR.

4.3. Il faut relever la participation élevée aux assemblées (150, voire plus de 200 membres !).

4.4. **Sujets abordés**

4.4.1. Vacances et horaire hebdomadaire (« Educateur » numéro 38, année 1974 et numéro 6, année 1975).

Nous demandons le maintien de l'horaire hebdomadaire et l'introduction d'une semaine de vacances en automne et en février.

4.4.2. Unités coopératives d'enseignement (Ed. 2.4.6/75).

Les enseignants désireux de travailler en équipe et d'assurer une continuité pédagogique doivent pouvoir se regrouper.

4.4.3. Prix (Ed. 8/75). La SPG intervient pour demander la suppression des prix.

4.4.4. Effectif (Ed. 12/75). Le DIP doit poursuivre sa politique de diminution des effectifs.

4.4.5. *Programmes CIRCE II*

4.4.5.1. Mathématique : programme trop chargé, renvoyé à la sous-commission. (Ed. 30.36/74).

4.4.5.2. Education physique : suppression de la discrimination filles-garçons en 6e.

4.4.5.3. Education musicale : ce programme est intéressant ; il faut revoir le programme CIRCE I dans le même esprit.

4.4.6. Candidats : les candidats peuvent participer, avec voix consultative, aux assemblées de la SPG.

4.4.7. Travaux à l'aiguille : l'évolution doit être poursuivie. Cet enseignement doit devenir plus souple, plus créatif.

Autres sujets abordés par le comité

Cette liste, non exhaustive, est donnée sans aucun détail. Il s'y trouve cependant certainement des sujets qui mériteraient d'être « creusés ». Le comité attend vos suggestions et se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

5.1. Intervention lors de plusieurs cas personnels (salaire, conflit, etc.).

5.2. Enseignement de l'allemand (Ed. 28.34/74).

5.3. Surcharge des programmes (Ed. 6/75).

5.4. Espéranto.

5.5. Maîtres de méthodologie.

5.6. Equipe de basket.

5.7. Animaux en classe.

5.8. Education sexuelle.

5.9. Spectacles pour enfants.

5.10. Classes de neige.

5.11. Maîtresses de cours de français.

5.12. Notes d'italien dans le livret scolaire.

5.13. VPOD.

D'autres sujets que ceux cités en 4 (assemblées) ou 5 (comité) ont été abordés cette année.

Voyez aussi les chapitres 6 à 9.

Commissions SPG

6.1. **Prix :** cette commission, présidée par R. Grob, a remis son rapport au mois de février (Ed. 8/75).

L'assemblée du 20 mars a voté une résolution demandant la suppression des prix.

6.2. **Education permanente :** cette commission, maintenant présidée par D. Perrenoud, a pour but de réaliser dans notre canton les objectifs du Congrès 1970 de La Chaux-de-Fonds. Elle prépare également les séances de la commission mixte DEP-SPG du perfectionnement (voir 7.1.2. et Ed. 10/75).

6.3. **Condition de la femme enseignante:** Josiane Stranieri préside cette commission nouvellement créée, qui se penchera en priorité sur le problème du mi-temps.

6.4. **Fluidité :** un groupe de maîtresses enfantines et primaires ont cherché une alternative à la proposition de la DEP d'ouvrir des 2e enf.-suite pour faciliter le passage (fluidité) des élèves entre la 2e E. et la 2e P. La diminution des effectifs, l'appui, le bilan à la fin de la 2e P. seulement sont les solutions proposées par ce groupe de travail.

Relations

7.1. **Avec la direction de l'enseignement primaire**

7.1.1. Le comité de la SPG et la DEP se rencontrent chaque mois en « séance des délégations » pour aborder les grands problèmes de l'heure.

7.1.2. De nombreuses commissions ou groupes de travail assurent une liaison constante entre la DEP et la SPG.

7.1.2.1. Une commission, dont font partie M. Buob et P. Mathieu, a recommandé entre autre, cette année, le spectacle « Prosper, tu triches » du Théâtre Am Stram Gram.

7.1.2.2. *Lecture des livres de prix.* Nos délégués y ont (pour la dernière fois peut-être si nos propositions concernant les prix sont acceptées) lu des dizaines de livres d'enfants, dans l'espoir d'y découvrir « l'oiseau rare » que les « bons élèves » dévoreront durant les vacances.

7.1.2.3. *Matériel et économat :* nos déléguées (J. Stranieri et J. Charbonnier) ont obtenu quelques modifications dans l'attribution du matériel et surtout la possibilité pour les maîtres, dès septembre, d'aller chercher à l'économat certaines fournitures particulières (par ex. classeurs).

7.1.2.4. *Etudes pédagogiques :* un trop grand nombre de candidats était prévu pour la rentrée 1975, le travail de cette commission a principalement porté sur la préparation d'épreuves d'admission aux études pédagogiques.

Les délégués de la SPG à cette commission sont J. Stranieri, E. Vautravers, F. Vagneux, M. Béguin.

7.1.2.5. *Perfectionnement :* A. Notz, D. Perrenoud et J.-N. Friot participent aux travaux de cette commission qui a été créée cet hiver. Cette commission est chargée de donner un préavis et de faire des propositions à la DEP pour tout ce qui concerne le recyclage, le perfectionnement et la formation continue.

7.1.2.6. *Travaux à l'aiguille :* J. Elpidine et A. Denizot avec les représentants de la DEP sont chargés de redéfinir l'enseignement des travaux à l'aiguille, à la lumière du plan d'études romand.

7.1.2.7. *Fluidité :* ce groupe de travail recherche les moyens les plus efficaces pour faciliter le passage des élèves de la 2e E. à la 2e P. (voir aussi 6.4.). Nos délégués sont E. Mutti et Ch. Perret.

7.2. **Avec le Département de l'instruction publique**

7.2.1. Nous avons rencontré à trois reprises le chef du département : UCE, stabilisation des maîtres de disciplines spéciales, personnel de pédagogie curative.

7.2.2. Un certain nombre de commissions assurent la liaison entre les différents ordres d'enseignement.

7.2.2.1. Avec le CO : G. Meuwly et E. Noble (Ed. 10/75).

7.2.2.2. Pour la mathématique : J. Barbey.

7.2.2.3. Pour l'allemand : H. Schaerer. Cette commission nouvellement créée, devra rechercher les moyens adéquats pour l'introduction de l'allemand à l'école primaire.

7.2.3. Dans le cadre du DIP, nous participons aussi aux travaux de la commission générale de réforme du CO (P. Dunner) et de la Conférence de l'instruction publique (V. Clerc, P. Dunner).

7.3. **Avec les autres associations d'enseignants**

7.3.1. Nous rencontrons chaque mois les représentants des autres associations professionnelles d'enseignants : AMSEP, FAMCO, UCESG, AGEET.

Ces rencontres permettent de rechercher une position commune. Elles ont cette année principalement été consacrées

aux problèmes posés par l'évaluation des fonctions et les salaires (voir 8).

7.3.2. Selon le mandat reçu de l'assemblée le 20 mars dernier, nous sommes actuellement en tractations pour envisager la mise sur pied d'un « congrès des enseignants ».

7.3.3. Nous avons naturellement des relations privilégiées avec l'association des maîtres suppléants (AMSEP) et son président J. Piotton. Nous préparons en commun, chaque mois, les séances des délégations.

7.4. **Avec le Conseil d'Etat, les députés**

7.4.1. Dans le cadre des tractations concernant les traitements, nos délégués ont été reçus par le Conseil d'Etat.

7.4.2. A la suite de l'assemblée du 20 mars, nous avons envoyé une lettre, à tous les députés, les informant de la situation actuelle de notre école primaire genevoise (Ed. 12/75).

7.5. **Avec la presse**

7.5.1. En octobre, nous avons envoyé, à propos de « Pasqualino » (article paru dans la « Tribune de Genève ») un communiqué demandant que soit évitée la confusion « enseignant » et « instituteur » (Ed. 33/74).

7.5.2. La presse a reçu une copie du document envoyé aux députés (7.4.2.) et en a publié de larges extraits.

7.6. **Avec la SPR**

7.6.1. Le Comité central SPR, qui compte 3 délégués de chaque association cantonale, se réunit chaque mois. Nos délégués sont Y. Rial, R. Grob et P. Dunner.

Nous n'oublierons pas que J.-J. Maspéro est président de la SPR et que Y. Rial, Y. Brun, M. Marelli et J. Jaecklé l'ont secondé efficacement durant ces 4 dernières années.

7.6.2. L'assemblée des délégués, à laquelle la SPG est représentée par une dizaine de membres, a adopté à Lausanne, le 8 juin dernier, les nouveaux statuts de la SPR (Ed. 12 et 22/74).

7.6.3. Les travaux de CIRCE II se poursuivent. Y. Haldas y est la déléguée genevoise.

Nous sommes représentés dans chacune des sous-commissions (français, mathématique, environnement, etc.) par un enseignant primaire, délégué commun de la DEP et de la SPG.

7.6.4. L. Urben et A. Denizot participent aux travaux de la commission « orientation nouvelle », chargée d'étudier l'affiliation de la SPR à un groupe plus vaste.

Tandis que A. Notz, D. Perrenoud et R. Grob œuvrent au sein de la commission « Education permanente », J. Charbonnier assure la liaison avec CORMEP, commission responsable des moyens d'enseignement.

7.7. **Avec le Cartel intersyndical**

La SPG y est représentée par V. Clerc et R. Grob. Cette année le Cartel intersyndical a consacré une grande part de son activité aux problèmes soulevés par l'évaluation des fonctions.

7.8. **Avec les associations de parents**

7.7.1. Nous rencontrons deux fois par an les représentants du groupement des associations de parents primaires, présidé par Mme D. Stihl.

Ces rencontres permettent un large tour d'horizon des problèmes de l'enseignement primaire.

7.7.2. Dans une lettre adressée à M. Chavanne, le groupement des associations de parents a, par exemple, apporté son appui à notre démarche de diminution des effectifs.

7.7.3. Nous avons participé à deux assemblées d'associations de parents, à Chambésy et à Meyrin.

7.9. **Avec l'EPSE**

7.8.1. Des enseignants primaires participent aux assemblées de la section de pédagogie.

7.8.2. L. Palandella assure la liaison SPG-EPSE à propos de divers problèmes : crédits, cours, évaluation, etc.

7.10. **Avec la CIA**

7.9.1. La SPG est représentée au comité de la CIA par A. Notz, E. Gasser, H. Olivet, L. Palandella, P. Haubrechts et G. Jenni.

Une trentaine de délégués SPG participent aux assemblées.

7.9.2. L'assemblée des délégués de février 1975 a pris des décisions importantes :

— affiliation générale et obligatoire de tout le personnel de l'Etat comme membre-sociétaire (épargnant, seulement pour raison d'âge ou de santé) ;
— réorganisation de l'administration de la caisse : nombre fixe de délégués (180) et de membres du comité (40).

Evaluation des fonctions - traitements

8.1. L. Urben, J. Mermoud et R. Grob ont eu, dès septembre, de nombreux contacts, tant avec le Service d'évaluation des fonctions qu'avec MM. Chavanne et Babel pour fixer la nouvelle échelle des traitements.

8.2. Ce travail s'est effectué en étroite collaboration avec les délégués des autres ordres d'enseignement.

8.3. Nous devrions obtenir les classes de traitement suivantes :

— maîtresses de travaux à l'aiguille 13 (+ 2) ;
— maîtres de disciplines spéciales 14 (+ 2) ;
— maîtresses enfantines 15 (+ 2) ;
— maîtres primaires 16 (+ 1).

Les maîtres secondaires resteraient en classe 20.

8.4. Toute l'opération est cependant actuellement en veilleuse en raison des problèmes budgétaires.

Information

9.1. La rubrique genevoise de l'« Educateur » a toujours été bien étoffée. Les textes de L. Urben et de ses collaborateurs occasionnels devraient inciter d'autres membres à prendre la plume.

9.2. Les convocations aux assemblées ont toujours été acompagnées de commentaires à l'ordre du jour.

9.3. Les affiches et les affichettes, que les responsables de bâtiments ou les maîtres principaux placardent à la salle des maîtres, ont rappelé, tout au long de l'année, les principales manifestations de la SPG.

Collaboration des membres

La SPG ne peut vivre par son seul comité ou son seul président. La participation des membres est indispensable.

Il est donc réjouissant de constater le nombre élevé de membres qui, durant cet exercice, ont consacré du temps à la vie de la société :

— en œuvrant dans les commissions, les groupes de travail, en représentant la SPG,
— en transmettant des informations, par lettre, par téléphone ou de vive voix,
— en venant au local de St-Jean présenter un travail, un rapport, poser une question,
— en participant aux assemblées générales,
— en diffusant les informations dans les écoles, en invitant des collègues à discuter pour préparer une assemblée.

Il y a aussi tous ceux qui assurent les tâches matérielles, indispensables à la bonne marche de la SPG. J. Charbonnier qui tient le fichier ; Ch. Mathiss, les assurances ; P. Mathieu, la réservation des salles ; G. Friedli et J. Mauron, l'expédition des circulaires ; H. Schaerer, l'économat ; A. Denizot, la liaison avec l'imprimeur ; E. Vautravers, l'entretien du local ; F. Vagneux, le tirage des enveloppes ; ... et J.-J. Barral, l'arrière droit de l'équipe de basket.

Je voudrais enfin citer J. Barbey qui a la lourde tâche de tenir à jour les comptes et F. Cornioley, notre fidèle secrétaire. Les présidents passent, la secrétaire reste !

Conclusions

Permettez-moi d'abord, avant de mettre un point final à ce rapport d'activité, de vous faire part d'une certaine inquiétude. J'ai été frappé, durant cette première année de présidence, par la diversité de notre corps enseignant genevois. Diversité de conceptions pédagogiques, certes ; mais surtout diversité d'attitudes face aux événements, aux réalités de la vie de la SPG et des actions entreprises. Cette diversité devrait permettre la confrontation, source de renouvellement constant pour notre profession, de réflexion sur notre travail, de remise en question de notre engagement. Or, cette diversité me semble aussi comporter un risque : d'une diversité dans l'unité, on s'acheminerait vers une diversité dans la division. Certains faits, ces derniers mois, tant au niveau des écoles que de la SPG sont significatifs : on se ligue contre un collègue, on refuse le dialogue, on s'abstient de participer à une assemblée pour ne pas exprimer une opinion opposée, on se permet de ne pas reconnaître le résultat d'un vote.

Faudra-t-il alors rappeler qu'une décision d'assemblée engage **tous** les membres de la société ? Il y a là sujet à réflexion.

Je voudrais ensuite remercier sincèrement tous ceux qui ont collaboré cette année à la bonne marche de l'association : ceux dont le nom figure dans ce rapport... et vous tous que j'ai oubliés, tant il est vrai qu'il est difficile de citer chacun !

Permettez-moi enfin de lancer un petit appel aux plus discrets d'entre vous : la SPG a aussi besoin de votre participation.

25.4.75.

Pour le comité de la SPG,
le président :
Paul Dunner.

Exercice financier 1974-1975

Résultats détaillés

Recettes

a) Cotisations		
arriérées	13 050.—	
en cours	48 734.—	61 784.—
b) Amendes		1 090.—
c) Ristourne assurance		11 403.60
d) Divers		113.—
e) Intérêts Caisse d'Epargne		2 919.90
f) Cotisations à recevoir [1]		18 000.—
		95 310.50
Excédent des dépenses		1 217.25
		96 527.75

Dépenses

a) Secrétariat		
secrétaire	1 800.—	
matériel [2]	7 416.35	
PTT [3]	2 753.40	
Imprimerie [4]	4 995.40	16 965.15
b) Locations		251.30
c) Cotisations et abonnements		
SPR	34 400.—	
Cot. diverses	640.—	
publications	68.60	35 108.60
d) Représentation		
réunions	3 416.40	
délégations	180.—	
relations	1 745.—	5 341.40
e) AAA	2 227.85	
Congrès nov. 74	74.—	2 301.85
f) Demi-salaire président.		29 364.55
g) Indemnités comité et commissions		6 600.—
h) Cotisation assurances		522.—
i) Frais bancaires		73.—
j) Dépenses non budgétées		—.—
		96 527.75

Balance au 31.3.1975

Ancien solde CCP (y compris petite caisse)	21 692.67
Recettes (moins int. Caisse d'Epargne)	92 390.60
Cotisations retard encaissées sur 74-75	12 000.—
	126 083.27
Dépenses (moins frais banc.)	96 454.75
Versement sur fonds prévoyance	5 000.—
Facture à payer (ex. 73-74)	1 950.—
Cotisations dues	18 000.—
Solde à nouveau (y compris petite caisse)	4 678.52
	126 083.27

Explications

[1] Cotisations dues par 285 membres à la fin de l'exercice.

[2] Achat d'un nouveau duplicateur. Augmentation du prix du papier.

[3] Augmentation des taxes d'affranchissement.

[4] Achat de nouvelles enveloppes et papier à en-tête de la société.

Remarques

L'exercice se solde par un léger déficit, ceci pour les raisons suivantes :

— Trop de cotisations ne sont pas entrées pendant l'exercice.
— Nous avons dû acheter une nouvelle machine à polycopier.
— Augmentation générale des frais de secrétariat (papier, PTT, imprimerie).

Pour le comité,
le trésorier :
J. Barbey.

Nécrologie

CHRISTOPHE FISHER

Christophe Fisher, instituteur depuis 14 ans à l'Ecole de Genthod, est décédé brutalement le 23 mars dernier.

Nous avons demandé à l'un de ses collègues et amis de lui rendre ici, en notre nom à tous, un dernier hommage.

Le premier dimanche des vacances de Pâques, le jour des Rameaux, assoiffé comme nous tous d'évasion, de saine détente, notre collègue Christophe Fisher s'est rendu, avec sa famille et quelques-uns de ses amis, en Savoie pour profiter de la neige et du soleil. En fin d'après-midi, la mort l'a terrassé, à quelques jours de son 38e anniversaire.

Mercredi 26 mars, dans la petite église de son village, Genthod, sa famille, ses amis et toute une communauté villageoise étaient réunis, très désemparés devant une disparition si brutale et si prématurée, pour lui rendre un dernier hommage.

Type parfait du maître de campagne, vivant très proche de ses élèves et de leurs parents, d'une nature optimiste, serviable, d'humeur égale, personnalité rayonnante de santé physique et morale, sportif aussi, Christophe Fisher nous lègue l'image d'un homme ayant réussi harmonieusement sa vie familiale (presque sacrée pour lui) et sa vie professionnelle.

Riches de cet héritage, et puisque nous sommes nombreux, il nous sera certainement facile, dès maintenant, de manifester à Mme Fisher, à son fils Pierre-Alain (15 ans) et à sa fille Sandrine (10 ans), notre amitié par des mots et des actes concrets qui pourront peut-être atténuer leur très profonde douleur.

A. F.

N'importe quoi

Le Watergate des mal-aimés

Un nouveau Watergate ? et à Genève ! ? Certes, nous exagérons un peu, à notre habitude. En fait, un mini-Watergate. Tout y est : l'immeuble, en l'occurrence celui de l'EPSE ; l'écoute, qui ne fut pas téléphonique, qui ne nécessita la pose clandestine d'aucun microphone puisqu'elle fut, si je puis dire, directe ; la CIA enfin (comprenez Conférence des Inspecteurs Attitrés) qui joua dans l'affaire un rôle non négligeable, avec, il faut le dire, la complicité d'une cohorte de pédagogues de l'espèce SC (lisez Sans Classe, dans toutes les acceptations que vous voudrez).

De quoi s'agit-il ? Les « cadres de l'enseignement » (pour les initiés, la classe 21, autour de laquelle gravite l'élite des grands-prêtres du temple de la rue de Lyon) — les « cadres » donc, depuis quelques semestres, se pressent en masse dans les amphis de l'EPSE et UNI II. Ils sont avant tout animés du désir de se perfectionner. Nous ne pouvons que les encourager dans cette voie ! Et puis ensuite, déformation professionnelle aidant, voici que cette course au savoir les laisse insatisfaits. Les voilà portant un œil critique sur leurs professeurs, sur les assistants. Les voilà guettant inpectoralement la faille dans le cours du professeur, dans l'attitude de l'assistant...

Un best-seller

Cette très inspectorale industrie accouche en janvier 1975 d'un passionnant rapport. Le best-seller n'est pas encore sorti en édition de poche, mais le moins qu'on puisse dire est qu'il a fait tourner pas mal de photocopieuses dans la République. Notre (noble) mission de journaliste nous conduit à résumer l'œuvre, à l'intention de la petite minorité de collègues qui n'auraient pas eu l'occasion d'en déguster les vingt pages.

Les cours, dans l'ensemble, ont donné satisfaction. Mais : tel cours est décevant, tel autre nettement insuffisant, ou encore en dessous de tout, ou abandonné pour perte de temps. Tel professeur n'a rien apporté, tel cours est sans consistance, est inqualifiable ! (Eh bien ! dites donc !) Une assistante est jugée méprisante, désagréable, agressive, et surtout contre toute forme d'autorité. Telle autre a l'air de s'ennuyer, est impolie. En voici une qui se montre grossière et agressive envers l'école genevoise, et ainsi de suite. Nos étudiants-inspecteurs (sic) ne peuvent pas travailler dans ce climat tendu, en butte qu'ils sont à des attaques répétées contre l'autorité scolaire. Ils éprouvent une gêne contraignante vis-à-vis des étudiants-enseignants assis sur les mêmes bancs. Enfin, on avoue avoir passé très peu d'examens : certains ont renoncé par crainte de l'échec. (Ne riez pas, voyons ! ! !)

Une formalité

En conséquence, les cadres demandent, entre autres, que les attaques contre l'école genevoise cessent, que l'attitude de certains professeurs et assistants change, que les cours leur soient exclusivement réservés. Si l'on résume les autres revendications : qu'il y ait moins de travail, que tout cela soit plus facile, que l'obtention de la licence soit une simple formalité.

Nous terminerons par un conseil. Il existe au DIP un organisme (qui coûte très cher) dont la mission est de résoudre les problèmes que les élèves rencontrent dans leur scolarité, en particulier dans leurs rapports avec leurs maîtres. Cet organisme s'appelle Service médico-pédagogique. Puisqu'il y a, à Genève, une école où les élèves ne sont pas aimés et ont des problèmes avec leurs profs, nous ne pouvons que dire à ces élèves :

— Demandez donc une consultation au SMP !

Réponses

Quelques collègues nous ont fait l'amitié de nous écrire pour nous demander de parler de telle ou telle chose. *N'importe qui* ne peut pas tout faire, et surtout il ne peut pas tout dire ! Non, la liberté (totale) d'expression est un leurre. Ainsi, cher collègue, quand vous proposez, au nom des économies indispensables, « de balancer purement et simplement tous les sans-classe, qui représentent plusieurs centaines de personnes, soit inutiles, soit faisant double emploi... », je ne peux malheureusement pas vous suivre. Je suis obligé d'affirmer ici que maîtresses de couture, maîtres de dessin, de chant, de gym, d'activités créatrices, conseillers pédagogiques de tout bord, « chercheurs » en tout genre, etc., sont indispensables à notre enseignement (bien que je n'en croie rien) — et qu'il est tout à fait normal que le DIP paie une personne pour 14 élèves, alors qu'un instituteur en a en moyenne 26. Mais, cher collègue, vous pouvez raconter tout cela à M. Airzède, qui en sera enchanté.

On me demande aussi ce que je pense des maths modernes. J'en pense ceci : les maths modernes rendent plus intelligent. Donc, dès que les futurs dirigeants formés aux maths modernes arriveront au pouvoir, ils rétabliront les maths traditionnelles.

Quant au perfectionnement du corps enseignant, j'en parlerai peut-être une autre fois. En attendant, ne manquez pas de lire, dans ce numéro, l'article du groupe de réflexion SPR sur ce sujet.

N'importe qui.

L'ÉDUCATION PERMANENTE, C'EST AUSSI...

Le cinéma et les enseignants à l'école Jacques Dalphin

C'est à Carouge, derrière de vieux murs abritant de confortables locaux, que travaille l'équipe des maîtres et maîtresses que nous avons rencontrés. Tous s'intéressent aujourd'hui au cinéma scolaire. Certains, depuis des années déjà, présentent des films à leurs élèves. Pour les uns, le cinéma représente un outil de travail important ; les images vivantes qui pénètrent dans l'école sont regardées parfois sans préalable, sans préparation particulière, l'image et le son formant un tout qu'il faut éviter de « pédagogiser ». La projection d'un film est l'occasion de faire entrer la vie dans l'école, sans apprêt, sans rapport évident avec un programme ou un plan d'études officiel. Pour d'autres, il s'agit d'un instrument de travail non moins important mais qui constitue un apport direct avec telle ou telle partie d'un programme : notion de sciences pour tel degré, région à étudier dans le cadre de la géographie à un moment donné. Pour les maîtresses enfantines, le cinéma apporte quelque chose de plus global ; il s'agit d'histoires fantastiques, de contes qui impressionnent souvent fortement les petits. Avec eux, les maîtresses reprennent toute l'histoire du film qui est raconté, parfois mimé, qui est vécu une deuxième, une troisième fois... Il n'existe donc pas, à Jacques Dalphin, une doctrine du cinéma, une méthodologie que les uns ou les autres voudraient imposer. Chacun à sa manière, selon ses goûts, selon sa conception de la pédagogie, selon ses capacités, utilise cette aide d'une manière personnelle. La plupart des enseignants se sont initiés peu à peu à l'utilisation du projecteur ; il n'y a pas de responsable, ou d'organisateur, qui planifierait seul, les responsabilités semblent partagées.

Dans les jours qui suivent la projection d'un film, des enseignants cherchent à maintenir l'intérêt soulevé en remettant à leurs élèves des documents qu'ils préparent à leur intention. Ils suscitent des travaux de recherche. Nous avons pu voir des classeurs d'élèves contenant les docu-

ments remis par le maître et surtout des articles et des photographies collationnés et présentés de manières variées.

Nos collègues de Carouge ne songent pas qu'à leurs élèves. Ils ont fondé un ciné-club qui leur permet, à très bon compte, de voir des films qu'ils ont choisis et de passer des soirées enrichissantes. Des amis, des voisins, ont adhéré à cette petite société, il fallait d'ailleurs un certain nombre de membres pour que la location des films devienne intéressante ; en outre, la venue de personnes extérieures à l'école crée des relations entre le monde en général et le monde des enseignants. Les échanges d'idées qui font suite à la présentation des films ont lieu sans schéma particulier ; c'est en général autour d'un verre ou d'une tasse de thé que la soirée se prolonge et que l'on discute interprétation, tournage, philosophie...

L'un des maîtres utilise parfois les films présentés aux enfants pour une troisième activité. Dans le cadre de sa commune, il les présente à un groupe de personnes du 3e âge. Des sujets concernant la terre, le volcanisme, les fossiles, passionnent ces gens. Par ailleurs, ce maître parle du travail de ses élèves, de leurs réactions. Il se crée là aussi des contacts enrichissants.

Les films parviennent à l'école par une simple commande écrite à la Centrale du film à Berne. Le choix se fait à l'aide d'un catalogue publié par cette centrale. Lorsqu'il s'agit de films destinés aux enfants seulement, il n'y a aucun frais de location. S'il s'agit de films destinés à être projetés pour des adultes, un prix de l'ordre de Fr. 200.— est demandé (Centrale de Berne).

Merci à ces collègues qui nous ont apporté leurs idées, leurs réalisations, et qui nous ont permis de passer une très agréable soirée.

Commission de l'Education permanente.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN, chemin du Renard 44, 1211 **Le Lignon.** Tél. (022) 96 30 06.

Funiculaire de Chaumont

sur Neuchâtel, altitude : 1100 mètres.

Région idéale pour courses d'écoles avec gratuité pour le personnel enseignant.

Renseignements :
Téléphone (038) 25 15 46 ou 33 24 12

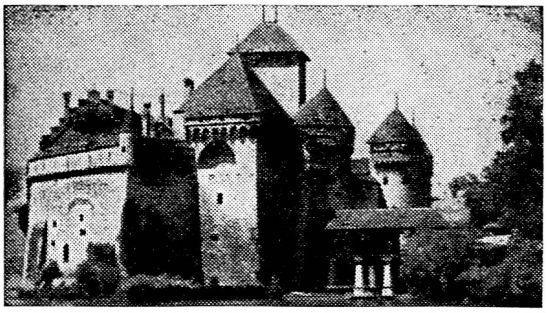

VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON A VEYTAUX-MONTREUX

Tarif d'entrée : Fr. 1.— par enfant entre 6 et 16 ans. Gratuité pour élèves des classes officielles vaudoises, accompagnés des professeurs.

BANQUE VAUDOISE DE CRÉDIT

Toutes opérations bancaires

Siège :
LAUSANNE
rue Pépinet 1

Succursale :
YVERDON
rue du Casino 4

20 agences dans le canton :

Aigle, Aubonne, Avenches, Bussigny, Château-d'Œx, Cully, Echallens, La Sarraz, Leysin, Morges, Moudon, Nyon, Orbe, Oron, Payerne, Renens, Rolle, Ste-Croix, Vallorbe, Vevey.

Mt-Pèlerin
900 m.
à 10 min.
par le funiculaire

Vevey
380 m.

Les Pléiades
1400 m.
à 45 minutes
par automotrices
à crémaillère

2 buts de courses à ne pas manquer

Parc aux biches, champs de narcisses, promenades balisées, places de jeux, buffet-restaurant avec terrasse et local pour pique-niquer. Panorama grandiose. Demandez notre brochure avec vingt projets d'excursions pédestres de 75 à 270 minutes.

Renseignements dans toutes les gares et au (021) 51 29 22.

LOUISRAMA
AGENCE DE VOYAGES - NOTORIÉTÉ ET COMPÉTENCE

Tous les services touristiques : car - avion - train - bateau

Plus de cinquante années d'expérience dans les voyages et excursions par autocars

Conditions spéciales pour écoles, pensionnats, etc.

Lausanne : 6, rue Neuve, tél. 23 10 77
Nyon : 11, av. Viollier, tél. 61 46 51
Vevey : 1, rue Steinlen, tél. 51 14 15

Rapport de gestion de la SPN pour 1974

1. Au-delà des structures

La crise que vient de traverser la SPN a fortement ébranlé son organisation. Confortablement installés, depuis des années, dans la sécurité fondée sur l'engagement syndical des uns et la vocation corporative des autres, certains d'entre nous ont été réveillés par une sensation de malaise. Il n'en faut pas plus pour perdre la tête, quitter ses collègues, se réfugier dans le schisme ou attendre, dans la passivité, des jours meilleurs.

Les responsables de notre association, à la place qu'ils occupent, n'ont guère le loisir de sombrer dans la perplexité et d'écouter les sirènes de l'abandon ou de la démission. Ils savent, en effet, que la SPN continue à vivre, au travers des circonstances et des changements de structures. C'est avant tout de cette vie et de cette force de caractère, dont ce rapport va rendre compte. Et l'on s'apercevra que, contrairement à ce que l'on prétend, 1974 n'a pas été une année de transition et d'attente. Nous nous sommes situés, comme toujours, au point précis du présent, entre un passé dont il faut bien tirer les leçons, et un avenir qu'il s'agit de préparer.

2. La crise syndicale ou les leçons du passé

2.1. Epilogue du conflit SPN-VPOD

L'exclusion de la SPN de la VPOD, en juin 1973, a trouvé son épilogue devant le Tribunal arbitral fédératif. Mais il était clair, au vu des premières décisions de cet organe de la VPOD, que la cause était entendue d'avance.

Le Comité central de la SPN a tenu néanmoins à défendre les intérêts du syndicalisme jusqu'à la dernière extrémité. La plupart de ses membres ont donc répondu à la convocation, si impatiemment attendue, du Tribunal arbitral, et se sont rendus à Zurich en octobre 1974. La « montagne » n'y a pas « accouché d'une souris », en dépit des termes d'un commentaire caractéristique de l'esprit qui a inspiré nos adversaires. En réalité, si une montagne s'est élevée sur le chemin d'un règlement satisfaisant du litige, c'est la nouvelle situation créée par le secrétariat fédératif VPOD avec le concours de certains de nos collègues. On sait, en effet, que la constitution d'une section VPOD des enseignants primaires et préprofessionnels en particulier, ne permettait plus à la SPN de retrouver, dans l'organisation syndicale, une place conforme à ses statuts et à l'usage reconnu depuis vingt ans. Dès lors notre recours devenait caduc et il convenait de le reconnaître.

2.2. La SPN, organisation syndicale

Quel que soit l'aboutissement de notre recours auprès du Tribunal arbitral, il apparaissait indispensable de préparer assez tôt l'avenir de notre société. Nous étions notamment tenus de déterminer clairement notre situation future pour préserver nos membres des ennuis résultant d'un nouvel engagement contracté avec la VPOD que la décision du Tribunal arbitral aurait incités à résilier après la date limite du 30 juin 1974.

L'assemblée des délégués de la SPN de mars 1974 a engagé **notre association dans la voie syndicale.** La valeur de l'option prise n'est aucunement diminuée par l'impossibilité où nous nous trouvons actuellement, en raison de difficultés de procédure, d'envisager dans l'immédiat une affiliation formelle de la SPN à l'Union syndicale suisse. Au reste, le caractère éminemment syndical de l'activité de notre association peut se passer, actuellement, du garant des formalités.

2.3. Elaboration de nouveaux statuts

La rupture intervenue avec l'organisation syndicale des Services publics et l'option fondamentale nouvelle prise par la SPN nous ont contraints à procéder à une **importante révision de nos statuts.** Ce travail considérable est remarquablement accompli par une commission placée sous la présidence dynamique de notre collègue René Reymond, du Locle.

Il appartiendra aux membres de la SPN eux-mêmes d'examiner ces nouveaux statuts dans le cadre des sections et à une Assemblée générale de les adopter.

Nous accordons à ce travail et aux réflexions qu'il suscite toute l'estime qu'ils méritent. Il serait donc regrettable que l'on en tire le prétexte de considérer la SPN en activité intérimaire et de se placer soi-même en position d'attente. Nous devons rappeler avec force que les statuts, même les meilleurs, ne seront jamais qu'un cadre changeant selon les circonstances. **Les miracles, dans la vie des sociétés, ne surgissent que d'une activité déployée à l'intérieur de ce cadre, au rythme de l'engagement de l'homme.**

2.4. Remous dans la SPN

L'attachement de la plupart de nos membres au syndicalisme les plaçait devant l'aboutissement du conflit entre la SPN et la VPOD, dans une situation inconfortable. Nous le comprenons. Mais nous sommes convaincus qu'en de telles circonstances l'esprit syndical lui-même commande de respecter les décisions prises démocratiquement par la société, de sauvegarder avant tout cette unité des travailleurs qui est leur arme la plus efficace, de rechercher ensemble un **syndicalisme à la taille des enseignants.** Telle fut la voie choisie par la SPN.

Les objectifs ainsi proposés à notre association sollicitent toute notre attention et toute notre énergie. Nous déplorons le schisme particulièrement inopportun, dans les circonstances actuelles : certains de nos membres ont cru devoir se réfugier auprès de la VPOD.

2.5. L'information

Au plus fort de la crise que nous évoquons, la SPN, que ses adversaires tentaient de discréditer par des procédés diffamatoires, a estimé nécessaire d'ouvrir publiquement, en pleine lumière, le dossier de son conflit avec la VPOD et de ses relations avec le Département de l'instruction publique.

Le Comité central a donc, pour la première fois, tenu **une conférence de presse.** Les échos qu'en ont largement diffusés les journaux et la radio, témoignent de sa parfaite réussite.

Cette prise de contact avec les journaux nous a donné en outre la précieuse occasion de prendre conscience de notre carence en moyens d'information auprès du public et des dangers qui en résultent pour les enseignants, comme pour notre association.

Il nous reste de tout cela une leçon à tirer et un devoir à accomplir, qui se révèle urgent aujourd'hui. Nous avons appris combien il est indispensable de faire entendre notre voix et d'affirmer notre position. Le public, mal informé sur les exigences de l'enseignement, pourrait, sous la pression des difficultés économiques, adopter une attitude hostile à l'école et préjudiciable à l'intérêt des enfants.

Nous n'en ressentons que plus impérieusement la nécessité d'élaborer une **politique d'information** organisée et animée par une commission spéciale. A notre regret, malgré de fréquents appels à nos sections, un tel organisme est resté à l'état de projet. Le Comité central, trop accaparé par ses obligations, ne saurait y suppléer.

3. Affaires intérieures de la SPN

Notre association n'a pas aujourd'hui, sous prétexte qu'elle remet en question sa mission et ses structures, à se replier dans

l'expectative. Certains émotifs ont peut-être cédé à ce mouvement, allant jusqu'à se croire dispensés de toute propagande envers leurs collègues non affiliés à notre société. Mais les responsables de notre association sont placés pour savoir que la SPN continue sa tâche entreprise il y a près de 115 ans.

Nous sommes chargés maintenant non d'interrompre ce travail et de remettre en cause une mission qui est bien claire, mais de trouver les moyens modernes qui donneront à ce travail sa pleine efficacité et revêtiront cette mission d'un caractère plus impératif. C'est dans cet esprit que nous aménageons notre maison.

3.1. Relations avec les sections

Nous avons toujours considéré les sections de la SPN comme des endroits privilégiés où règnent les conditions les plus favorables à la discussion de nos problèmes. Elles sont, par ailleurs, les moyens qui nous permettent de consulter nos membres et, par conséquent, des éléments essentiels du système démocratique qui nous régit.

C'est pourquoi nous avions souhaité, il y a une année, qu'elles jouent leur rôle avec plus de vigueur. Et nous n'avons jamais manqué de donner suite à nos intentions, en réunissant à plusieurs reprises les présidents de section, en leur faisant parvenir un nombre respectable de circulaires et d'informations, en organisant avec leur concours des consultations de la base.

Les résultats obtenus n'ont pas toujours répondu à notre attente. Il faut avouer, pour le comprendre, que nos sections mènent une existence difficile, qui est à l'image de l'apathie régnant dans les rangs du corps enseignant. Nous n'en devons que plus de reconnaissance aux responsables et à leurs comités, qui se sont efforcés, dans les circonstances exceptionnelles de cette année, de faire face aux événements. Grâce à eux, on s'organise et on remet de l'ordre dans la maison.

Nous parvenons ainsi au terme d'un chemin assez ténébreux, le long duquel il n'était pas aisé de se reconnaître. Il sera désormais possible de savoir combien nous sommes et, ce qui est plus important, qui nous sommes.

3.2. Affaires matérielles

3.2.1. Commission financière

Les problèmes posés par la défense des intérêts matériels des enseignants ont été confiés, durant plus de vingt ans, au Cartel VPOD. Ils sont désormais repris en charge par la SPN. Une commission nouvelle, dit financière, s'en occupera spécialement sous la présidence de notre collègue Francis Houriet, de Neuchâtel, auquel nous disons notre reconnaissance et notre confiance. On imagine le rôle capital dévolu à cette commission au sein d'une société qui a une vocation syndicale. Il lui appartiendra en particulier d'entrer en relations avec le Département des finances, nouvel interlocuteur direct de la SPN.

3.2.2. Remise du Fonds spécial

La nouvelle situation de la SPN ne justifie plus la gérance d'un Fonds spécial par un comité autonome.

Ce dernier a désiré remettre les fonds, dont il avait la garde depuis plus de vingt ans, au Comité central. Marc-A. Grandjean et Mlle M.-J. Bôle, respectivement président et caissière du Fonds spécial, dont nous connaissons le soin et le dévouement avec lesquels ils ont accompli leur tâche, ont donc confié une somme d'environ Fr. 13 000.— à la caisse générale de notre association.

3.2.3. Relations avec le Département des finances

Nous avons eu l'occasion, au cours de l'année et même antérieurement, d'intervenir directement auprès du Département des finances. Les relations directes que nous entretiendrons désormais avec ce dernier ont été, en quelque sorte, officiellement inaugurées le 21 mars 1975 par **une entrevue entre M. le conseiller d'Etat Schläppy et le Comité central.** Les circonstances économiques préoccupantes, elles aussi, la commandaient. Un large échange de vues a porté sur les points suivants :

— indexation des traitements au renchérissement ;
— taux pratiqués par la Caisse de pensions pour les prêts hypothécaires ;
— prix des loyers dans les maisons appartenant à la Caisse de pensions ;
— mesures envisagées par l'Etat susceptibles d'affecter la situation matérielle des enseignants ;
— modalités pratiques réglant les nouvelles relations directes entre le Département des finances et la SPN.

Cette séance sera suivie d'une autre rencontre, le 7 avril 1975, entre le chef du Département des finances et des délégations des associations professionnelles.

3.2.4. Statuts de la Caisse de pensions

Une commission paritaire a terminé l'élaboration du **projet de loi ayant pour objet la revision des statuts de la Caisse de pensions.** Ce document, adopté depuis lors par le Grand Conseil, sera remis en juin 1975 à chaque membre de la Caisse de pensions, accompagné d'un texte explicatif permettant à chacun de déterminer sa nouvelle situation.

Nous rappelons que la SPN, représentée dans la Commission paritaire par les délégués du Cartel VPOD, n'a pu y intervenir. On ne saurait affirmer toutefois si notre présence dans cette commission responsable du projet aurait pu améliorer en notre faveur certaines dispositions de cette loi.

En réalité, **les nouveaux statuts ne nous donnent pas satisfaction** sur le point de l'abaissement de l'âge de la retraite, à propos duquel nous avions, en son temps, consulté notre association. Nous nous proposons néanmoins de poursuivre nos objectifs, dans ce domaine, en faisant admettre les enseignants dans la catégorie des fonctionnaires dont le travail est aussi pénible, psychiquement et nerveusement, que ne l'est, physiquement, celui des cantonniers et des gendarmes.

3.3. Affaires culturelles

Notre société, à laquelle certains prêtent un caractère d'amicale, qu'ils opposent à celui de « syndical », offre le paradoxe d'être en mesure, comme on vient de le constater, de faire largement état du caractère syndical de son activité culturelle. Le Comité central, conscient de cette carence, se réjouit d'apprendre que cette activité règne dans les sections. Mais, désireux de coordonner des initiatives intéressantes et dispersées, il a préconisé la constitution d'une **Commission des affaires culturelles.** Il est convaincu que ces dernières s'imposeront pour le plaisir des membres de la SPN.

3.4. Le problème des cotisations

L'épilogue du conflit entre la SPN et la VPOD s'est joué au milieu des revendications des uns, des contestations des autres à propos du payement des cotisations.

Le Comité central a fini par solliciter un avis de droit. Ce remarquable document juridique lui a permis de communiquer, par circulaire spéciale adressée à tous les membres de la SPN, exclus de la VPOD par décision prise le 8 juin 1973, et démissionnaires au 30 juin 1974, n'étaient en aucune manière tenus de payer des cotisations pour 1974 à la VPOD.

Face aux poursuites judiciaires dont la VPOD a menacé nos collègues, nous avons confié leur défense à notre avocat. Nous envisageons d'intenter une action en vue d'obtenir la restitution des cotisations que la VPOD a indûment encaissées.

Toute cette affaire sera bientôt terminée. Elle nous inspire les réflexions qu'on imagine à l'égard de l'attitude de certaine organisation syndicale.

La leçon que l'on doit retenir est que seules notre discipline et notre cohésion parfaites nous permettront de jouer un rôle décisif.

4. Problèmes majeurs

Les problèmes que nous évoquons maintenant sont si importants qu'ils ne seraient pas à la mesure d'une association

pédagogique faible ou désorganisée. On reconnaîtra ce mérite aux responsables de la SPN d'avoir précisément su, au travers de notre société et son caractère d'interlocuteur autorisé du corps enseignant, les résoudre.

4.1. Les structures du niveau 6

On s'attendait à voir les travaux de la **Commission cantonale chargée d'étudier les structures du niveau 6** entrer dans une phase critique. Les problèmes ardus étudiés par cette commission se sont maintes fois imposés à l'attention du Comité central. La pierre d'achoppement s'est présentée sous la forme d'**un projet d'expérience** établi par un groupe d'experts. Notre association a d'emblée manifesté son opposition à une telle expérience qu'elle estimait incomplète et susceptible d'être faussée dans ses conclusions.

En ce moment crucial du cours des travaux, il est apparu nécessaire de connaître l'opinion des membres de la SPN à ce sujet. Conformément aux usages, nous nous sommes donc livrés à une consultation de la base par l'intermédiaire des sections. Les réponses absolument concordantes qui nous ont été données ont confirmé la position fondamentale de la SPN, exprimée déjà lors du dépôt du premier rapport de la Commission d'intégration. Notre attitude en cette matière a déterminé la Commission des structures à suspendre ses travaux jusque, semble-t-il, au cours de 1975. Il appartiendra à notre association de participer à une expérience nouvelle menée dans des conditions normales.

La SPN a préconisé, depuis longtemps, **l'organisation des classes de niveau 6 en tronc commun** et le report d'une ou de deux années du moment où l'élève est contraint de choisir sa section dans l'enseignement secondaire. Il est donc conforme à cet objectif, comme d'ailleurs à l'opinion de la SPR en cette matière, que le niveau 6 prenne place dans le tronc commun du système pédagogique, et que notre association y contribue.

4.2. Egalisation des traitements entre hommes et femmes

Le principe de l'égalité des traitements entre hommes et femmes, qui figure parmi nos revendications sociales, nous a conduits à appuyer le mouvement déclenché par un groupe très important de membres du corps enseignant.

Cette question, évoquée dans une lettre de la SPN au DIP, et au cours d'une entrevue entre le chef de service de l'enseignement primaire et une délégation de notre comité, sera examinée plus à fond dans le cadre d'une rencontre importante à laquelle le chef du Département de l'instruction publique lui-même nous a conviés.

Nous souhaitons qu'**une commission d'étude** se mette bientôt au travail. Il appartiendra au corps enseignant, et notamment aux intéressées elles-mêmes, de peser les conséquences d'une telle mesure et de se prononcer.

4.3. Mesures de restriction

Dans notre canton, comme ailleurs, l'économie est brutalement entrée dans une période de graves difficultés. Des mesures de restrictions envisagées ou en cours d'exécution toucheront le corps enseignant et nos classes. Il s'agira pour nous de manifester, en ces circonstances, assez de sagesse et de témoigner suffisamment de sens des responsabilités, pour discerner parmi ces mesures les inéluctables des contestables. La situation nouvelle fera l'objet de nombreuses démarches et discussions. Le Comité central s'en est déjà activement préoccupé. Il ne saurait cependant agir seul. Les menaces qui pèsent aussi bien sur notre qualité de vie que sur notre niveau de vie ne pourront être conjurées que par la **cohésion du corps enseignant** et par une façon tranquille, digne et ferme de s'imposer dans la société.

Le moment est venu sans doute de débarrasser l'enseignement de **tout ce qui l'alourdit** et constitue un lot de gadgets coûteux. Mais il est temps aussi de prendre conscience, en dépit des pressions économiques, **des exigences indiscutables** qui permettent de pratiquer et d'assumer l'enseignement. Ce sont ces exigences que nous devons faire admettre et respecter à tout prix et sans compromis.

5. La Société pédagogique romande

La SPN a choisi, au travers d'un **syndicat des enseignants,** la voie de l'union avec les associations pédagogiques romandes. A ses yeux, rien dans cette politique de solidarité entre enseignants n'est incompatible avec une politique syndicale de solidarité entre tous les travailleurs. Cette démarche ne mène pas au corporatisme.

Il s'agit de structurer nos associations en une entité capable d'occuper la place qui lui revient au sein des organisations ouvrières, afin de ne pas connaître la mésaventure de la SPN dans la VPOD. **Vouloir ainsi être structuré d'abord, puis ouvert aux autres et prêt à entrer dans la solidarité qui lie les hommes au travail, n'est point du corporatisme, mais du syndicalisme à la taille des enseignants.**

Ces considérations nous incitent à regretter **le manque d'intérêt manifesté généralement par nos collègues envers la SPR.** Nous en avons d'ailleurs noté le signe dans le nombre très restreint de participants neuchâtelois au **Congrès de la SPR, en novembre dernier, à Genève.**

Nous nous félicitons en revanche d'avoir accueilli, très dignement et avec le concours des autorités, l'assemblée des délégués romands au Château de Neuchâtel.

5.1. Syndicalisation de la SPR

On comprendra aisément les raisons pour lesquelles nous saluons le commencement des travaux de la **Commission romande chargée d'étudier l'affiliation de la SPR à un groupe plus vaste.** La SPN s'y est engagée en force, en donnant à cet organisme son président, Georges-A. Monnier, et en y envoyant deux délégués, Pierre André et Francis Houriet.

5.2. Coordination romande

Le rôle de la SPR dans la constitution progressive de l'école romande apparaît au travers des travaux considérables **des commissions et sous-commissions de CIRCE,** qui sont préparés en séances du Comité central romand.

De nombreux collègues neuchâtelois sont engagés dans ces groupes de travail. Notre gratitude envers eux est d'autant plus vive que les efforts qu'ils fournissent sont importants et que leur disponibilité devient rare dans nos milieux. Nous souhaitons vivement que les sections de la SPN, consultées ou informées au sujet de ces travaux en cours s'y intéressent de plus près. Un jour, en effet, notre école deviendra celle qui se construit aujourd'hui avec notre collaboration ou malgré notre indifférence.

Signalons la fin des travaux de la commission d'examen **d'une méthodologie de l'écriture** et le dépôt du rapport de la **Commission d'enseignement de l'allemand.** Ce dernier document souligne l'actualité que revêt, de plus en plus, l'enseignement de la «langue II». Ceux qui tiennent à ouvrir l'éventail des carrières offertes aux élèves de la section préprofessionnelle s'en réjouiront.

6. Relations et interventions

On ne manque pas d'être saisi d'étonnement devant l'active politique extérieure pratiquée par la SPN, en une année où elle aurait eu toutes raisons de se laisser accaparer par ses problèmes intérieurs.

Nos relations et nos interventions, entretenues par une abondante correspondance et par quelques entrevues, ont essentiellement franchi la frontière qui sépare le domaine de notre association et celui de l'Etat.

6.1. Relations avec le Département de l'instruction publique

Comme un pays ne pourra exister replié sur lui-même et sans commerce exté-

rieur, **la SPN ne vivra pas enfermée dans un isolement farouche ou dans un ronronnement revendicatif, mais ouverte au monde de l'Etat, au dialogue et aux discussions.**

Nous avons eu, d'ailleurs, l'occasion de nous en expliquer à la presse, à l'époque où nos adversaires en arrivaient, pour nous discréditer, aux insinuations calomnieuses. Nous continuerons d'affirmer qu'il sera toujours bénéfique aux intérêts du corps enseignant que le dialogue entre la SPN et le DIP demeure favorable. Fidèles à une mission confiée à une organisation professionnelle responsable, nous nous refusons à toute politique démagogique de surenchère, et nous proclamons toujours notre intention d'agir en notre qualité **d'interlocuteur autorisé de nos collègues neuchâtelois auprès des autorités,** par des moyens efficaces, qui n'ont évidemment rien à voir avec des criailleries et des manifestations sporadiques de mauvaise humeur.

6.2. Interventions de la SPN auprès des autorités

Cette politique, que nous venons de définir, nous a permis de franchir la frontière entre les domaines des autorités et de notre association professionnelle aux occasions suivantes :

— Demande d'admission de représentants de la section préprofessionnelle au sein de la Commission consultative de l'enseignement secondaire ; (réponse satisfaisante).
— Intervention concernant la composition d'une commission d'experts chargés de contrôler les expériences pédagogiques ; (réponse insatisfaisante).
— Intervention concernant une carence dans la politique de consultation du DIP envers la SPN à propos de la suppression des examens et de la formation de groupes techniques d'examens ; (suite satisfaisante).
— Invitation adressée à la SPN de participer à une séance relative à la construction d'un centre scolaire multilatéral dans l'Entre-Deux-Lacs.
— Intervention auprès de la Caisse de pensions concernant la construction d'un immeuble locatif par la Caisse de pensions, à La Chaux-de-Fonds ; (réponse insatisfaisante).
— Consultation de la SPN au sujet de la formation du corps enseignant de la section préprofessionnelle ; (suite satisfaisante).
— Consultation de la SPN à propos de l'enseignement du dessin technique en section préprofessionnelle ; (réponse dilatoire).
— Intervention concernant les sanctions judiciaires prises contre des élèves ; (réponse satisfaisante).
— Consultation de la SPN à propos de la régularisation de postes d'enseignants.
— Demande de la SPN d'être directement consultée par le Département des finances ; (réponse positive).
— Intervention relative à certaines mesures de restriction envisagées par certaines communes ; (en suspens).
— Intervention relative au paiement des primes de fidélité ; (réponse satisfaisante).
— Intervention relative à la constitution d'une commission d'études pour l'égalisation des salaires entre hommes et femmes ; (en suspens).
— Intervention concernant les frais de déplacement pour les cours de perfectionnement ; (réponse insatisfaisante).
— Intervention relative à la formation du corps enseignant des classes spéciales ; (en suspens).
— Consultation concernant la suppression du comité du Centre neuchâtelois de documentation pédagogique ; (décision satisfaisante).
— Intervention concernant la position prise par le DIP quant aux structures de l'enseignement obligatoire ; (en suspens).
— Consultation de la SPN à propos de la charge hebdomadaire des élèves en scolarité obligatoire.

Entrevues

— Entre le Comité central et le chef du service de l'enseignement primaire, au sujet de la politique de participation du DIP.
— Entre le chef du Département de l'instruction publique et le président de la SPN.
— Entre une délégation du Comité central et le chef de service de l'enseignement primaire, pour informations et examen préalable de problèmes importants.
— Entre le chef de service de l'enseignement secondaire et les représentants des associations professionnelles.
— Entre le chef du Département des finances et le Comité central.
— Entre le chef du Département de l'instruction publique et le Comité central, à propos de questions telles que : mesures de restriction, égalisation des traitements entre hommes et femmes, structures du niveau 6, certains problèmes d'enseignement, revalorisation de la section préprofessionnelle.

6.3. Relations avec l'Ecole normale

La SPN est présente à l'Ecole normale par ses membres, qui sont maîtres de stages et participent aux **jurys pédagogiques,** et par son président qui fait partie tout à la fois de la **Commission consultative des études pédagogiques** et de la nouvelle **Commission d'admission à l'Ecole normale.**

Les problèmes de cette institution conditionnent la formation du corps enseignant et par conséquent la qualité de l'école de demain. Ils ont été largement discutés au cours d'une soirée entière lors d'une **rencontre entre le directeur de l'Ecole normale et le Comité central.**

6.4. Participation

Les membres de notre association qui nous rendent le grand service de participer aux travaux des commissions, sur le plan cantonal ou romand, sont les ambassadeurs du corps enseignant. Qu'ils soient remerciés de bien vouloir remplir la mission que nous leur confions.

Il est vrai que nous ne disposons ni du temps ni des moyens nécessaires à l'étude de toutes les questions, souvent d'ordre technique, qui sont traitées. Nos délégués doivent donc être considérés davantage comme des **experts pédagogiques** que sous l'aspect de personnes strictement mandatées. Leurs responsabilités n'en sont que plus lourdes.

Nous souhaitons, d'autre part, que les membres du corps enseignant auxquels nous faisons trop souvent appel en vain, pour leur confier une tâche, **partagent nos soucis d'assumer, par la participation, les privilèges de la présence indispensable de notre association professionnelle.**

7. Des personnes responsables

Toute l'activité, à vrai dire impressionnante, de la SPN repose sur les épaules d'un nombre trop restreint d'instituteurs et d'institutrices. Ce sont eux que nous évoquons en conclusion de ce rapport, puisqu'à la source de toute grande œuvre on retrouvera toujours, non pas une masse, qui se croirait quitte envers notre mouvement, d'exhiber des cartes d'affiliation, mais des personnes responsables.

7.1. Le Comité central SPN

Les charges très lourdes que doivent supporter les membres du Comité central, la longueur et la fréquence des séances ne rendent pas facile l'exercice du pouvoir dans la SPN. Nous apprécions d'autant plus la stabilité de notre comité. Néanmoins nos collègues Gabriel Ruedin, délégué du Val-de-Ruz, et Gilbert Philippin, représentant de la section de Boudry, ont remis leur mandat, le premier, bulletinier de l'« Educateur » après une brève activité de deux ans, le second, secrétaire du Comité central, après avoir assumé, durant nombre d'années, des missions importantes notamment à la

commission d'intégration. Nous leur disons encore un cordial merci.

Le Comité central a salué leurs remplaçants : Maurice Tissot, de Montmollin, et Georges-A. Monnier, de Boudry, qui a pris les fonctions de secrétaire du Comité central.

7.2. Le Comité central SPR

Il occupe, plus que jamais, la place éminente que lui valent les espoirs placés en la SPR et la présence permanente à son **bureau** de délégués de chaque canton. Notre collègue Yves Demarta, de Neuchâtel, a bien voulu représenter notre société, en acceptant de se rendre fréquemment à Lausanne, nouveau siège de la SPR. Nous le félicitons de ses nouvelles fonctions. Le départ du Comité central romand de Mlle Hélène Jeannerat, qui en fut membre depuis plusieurs années, appauvrira sans doute notre organe exécutif romand d'une activité remarquée et de la présence appréciée du « syndicalisme à l'état pur ». Nous devons une sincère gratitude à notre collègue.

7.3. La Commission pédagogique

Si le rapport de cette commission ne pourra cette année, faire état d'une grande activité, il convient d'en rechercher la cause dans l'importance exceptionnelle de certains problèmes pédagogiques, qui a contraint le Comité central à s'en occuper lui-même et à considérer leur aspect politique plus que leur nature technique. L'actif président de la Commission pédagogique, Pierre-A. Pélichet, est demeuré en contact avec notre comité, qui partage ses préoccupations.

7.4. Les membres de la SPN

Nous saluons ici tous ceux qui, occupant leur place dans la SPN, donnent à la profession pédagogique des dimensions à la mesure du service des autres et de l'acceptation des responsabilités. Dans les temps difficiles, qui viennent peut-être, **le corps enseignant a besoin, avant tout, de cette jeunesse de caractère** pour demeurer maître du destin de l'école et trouver la force d'imposer à la société d'aujourd'hui les exigences de l'enseignement, avec leurs contraintes et leur puissance de transformation et de libération.

Le Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise.

Séance d'information du Département des finances

Elle a eu lieu le 7 avril 1975 à la Salle des chevaliers au Château. M. Schlaeppy désirait nous informer de ses préoccupations quant au postulat déposé au Grand Conseil par le député J. Clerc. Que pensons-nous d'une indexation modulée selon le montant de nos traitements ?

Exemple :

Indexation à 100 % jusqu'à 30 000 fr.
Indexation à 90% jusqu'à 40 000 fr.
Indexation à 80 % jusqu'à 50 000 fr.

Le taux serait dégressif. Plus le traitement est élevé, moins est importante l'indexation (solution préconisée il y a longtemps par la SPN).

Une somme fixe distribuée uniformément ne peut être envisagée. Les communautés publiques doivent rester compétitives sur le plan des salaires.

Que pensons-nous, en tant qu'association professionnelle, de l'éventualité d'un blocage des salaires, d'un blocage des indexations, ou de la proposition émise par le Conseil d'Etat de donner à l'exécutif la compétence, pour un moment déterminé (un ou deux ans, par exemple) de décider de l'octroi, selon les cas, de la suspension du service de l'indexation...

Autant de questions où ne nous pouvions pas donner de réponse avant d'avoir consulté l'ensemble de nos collègues.

Le CC entreprendra les consultations nécessaires.

J.-P. Buri.

Formation continue, cours de perfectionnement

Dans le numéro 12 de l'« Educateur », en page 251, vous avez certainement lu le questionnaire se rapportant à l'organisation et au programme 1976...

De deux choses l'une : ou chacun de nous est entièrement comblé dans le moindre de ses souhaits en matière de perfectionnement et fait entièrement et aveuglément confiance au directeur pour la création du programme ou nous sommes inconséquents.

A ce jour (8 avril) j'ai reçu UNE réponse et encore me vient-elle d'un membre du Comité central. Or j'avait rendu attentif mes collègues au fait que j'aurais quelques difficultés à assister à la prochaine séance de la Commission technique des cours de perfectionnement les mains vides.

Eh bien c'est fait ! Au moment où vous lirez ces quelques lignes, elle aura siégé et j'aurai dû imaginer quelque stratagème pour donner l'illusion que tout va bien dans le meilleur des mondes.

J'ai proposé (!) à la commission de revenir à l'ancienne procédure, soit que le SEP vous adresse personnellement la prochaine enquête, s'il y en a une... Je suis prêt à participer au dépouillement un mercredi après-midi. *J.-P. Buri.*

District de Neuchâtel

Assemblée générale du 25 mars 1975

Quelque 115 convocations ont été expédiées le 11 mars. Trois personnes ont pris la peine de s'excuser par écrit ou par téléphone. Vingt collègues se sont déplacés à la Grappe, dix-sept de la ville, trois d'autres villages du district. Il faut croire que ces 115 circulaires ont passé inaperçues, sauf pour celui qui a tapé les 115 enveloppes, plié les 115 convocations. Le taux de 16 % de réponses est inadmissible dans les temps que nous vivons.

Certains membres trouvaient étrange que la présidence ne tente pas plus de membres du comité ou de collègues. Je pense qu'on peut expliquer cette réserve par le manque... d'enthousiasme de la majorité silencieuse à se faire entendre.

Le dialogue n'est pas possible si chacun se réfugie dans un absentéisme que j'identifie à une solution de facilité.

Le comité s'est augmenté de trois membres et devient opérationnel ! Il se compose de la manière suivante :

Vice-président : J.-P. Buri ; secrétaire : René Tailfer ; caissier : Charly Maurer ; assesseurs : M.-L. Lambelet; Fr. Houriet; E. Huguenin ; A. Weber.

Enseignement primaire (4 membres), enseignement secondaire (1 membre), maîtres spéciaux (2 membres) sont ainsi représentés dans ce nouveau comité dont la première tâche a été précisée par l'assemblée : mettre au point dans les plus brefs délais un programme d'activité et une rétrospective des diverses activités de la SPN, que ce soit sur le plan régional ou sur le plan cantonal. Un document sera établi dont la forme n'est pas encore très bien définie. Cette étude permettra à chacun d'entre nous d'entreprendre une propagande active et efficace au-

tour de nous. L'éclatement de la SPN donne un choix momentanément plus grand aux collègues indifférents ou indécis. Le syndicat affilié à un groupement plus vaste ou la SPN en pleine réorganisation puisque ses nouveaux statuts, ultra-modernes, conçus selon le modèle des statuts du TCS (qui servent eux-mêmes de modèle au niveau européen) vont donner un sérieux coup de barre à l'orientation de notre association en voie de se constituer en syndicat autonome, ceci sous l'œil attentif de plusieurs sections de la SPR.

A mon point de vue, le choix de l'une ou de l'autre variante est secondaire : l'essentiel est que nous parvenions à intéresser le plus grand nombre possible de collègues « isolés » sans nous enlever réciproquement des collègues déjà sensibilisés et inscrits dans l'une ou l'autre des deux associations qui ne devraient plus simplement coexister mais créer puis entretenir des relations indispensables, ceci dans le plus grand respect des particularités propres à chacune d'elles.

Pour établir le document dont il est question plus haut, nous avons besoin de connaître votre opinion sur un certain nombre de problèmes. A cet effet, vous recevrez prochainement un questionnaire ; nous attendons un maximum de réponses afin que nous puissions mettre en place notre plan d'action.

Le comité projette de se rendre dans les différents villages du district afin de présenter la SPN dont beaucoup ignorent l'existence ou du moins les multiples activités. Cette campagne aidera les « pionniers » à décider leurs collègues à devenir membre de notre association. Si notre propagande amène des inscriptions à nos concurrents, tant mieux ! Notre but est, avant tout, de diminuer le nombre des collègues encore en hibernation passive.

Nouvelles instructions à la section P

L'ordre du jour prévoyait l'examen des nouvelles instructions remises à tous les titulaires de l'enseignement secondaire de la ville de Neuchâtel. Nous avons jugé plus opportun de reporter cette étude à une date ultérieure. Nous convoquerons les collègues directement concernés après les vacances de printemps.

Commission des statuts

Notre collègue Francis Houriet participait à une séance de cette commission ce 25 mars et ne put nous rejoindre que tardivement dans la soirée. Deux juristes prenaient part aux débats. Ils devaient donner leur avis sur les travaux de la commission : excellents mais absolument démodés ! Les nouveaux statuts seront très succints : définition et attributions des divers organes (AG, AD, CC, sections, commission pédagogique, commission financière) puis des règlements appropriés pour chacun des organes.

L'ambiance dynamique et efficace qui règne au sein de cette commission (dont tous les membres sont maintenant convaincus de la nécessité du coup de barre mentionné plus haut...) laisse espérer que le projet sera prêt avant la fin de l'année scolaire 1974-1975.

Divers

Notre collègue Francine Pult demande au comité et à l'assemblée ce qu'il en est de l'assurance chômage pour les instituteurs. Sa question recouvre une foule de problèmes et implique une réponse fouillée et étoffée. Le Comité central doit être saisi du problème. Ce qui a été fait le lendemain de vive voix et par un rapport écrit assorti de la clause d'urgence.

Très chargé, notre président central m'a chargé de prendre contact avec l'Office cantonal du travail. Ce qui a été fait. Voici, dans le désordre, les réponses que m'a données le préposé à la section chômage de cet office :

Question : « Est-il exact que l'Etat n'assure pas ses employés contre le chômage ? »

Réponse : « Les fonctionnaires ont la faculté de s'assurer, non l'obligation. »

Question : « Peut-on s'assurer collectivement (dans le cadre de la SPN, par exemple) ? »

Réponse : « Non. Les instituteurs ont la possibilité de s'assurer individuellement. »

Question : « Existe-t-il ou peut-on imaginer une caisse paritaire Etat/SPN, ou Etat/instituteur(s) ? »

Réponse : « Une caisse paritaire implique que les deux partenaires paient la moitié des cotisations. Période peu propice pour engager des négociations à ce sujet... »

Question : « Les enseignants non stabilisés peuvent-ils s'assurer ? »

Réponse : « Oui, à condition qu'ils enseignent depuis six mois au moins dans le canton (poste complet), ceci sans interruption (les vacances ne sont pas considérées comme jours de travail dans le décompte). Les étrangers au bénéfice d'un permis de séjour du type B doivent enseigner depuis deux ans sans interruption pour pouvoir entrer dans une caisse de chômage. Les étrangers qui ont épousé une Suissesse le peuvent après six mois déjà ! (Dans le décompte, les semaines ont six jours. Attention pour ceux d'entre nous qui ont la semaine de cinq jours...)

Question : « Quelles caisses entrent en considération pour les instituteurs désirant s'assurer contre le chômage ? »

Réponse : « La Caisse cantonale (organisme indépendant de l'Etat mais contrôlé par lui) et éventuellement la Société suisse des représentants de commerce ou l'Union commerciale... Rappelons à ce sujet que nos collègues rattachés à la VPOD sont à la même enseigne que nous. La VPOD **n'assure plus** contre le chômage.

Question : « Une double affiliation est-elle possible ou envisageable ? »

Réponse : « Non, elle est même illégale. »

Question : « Les délais de — 6 mois de cotisation avant le début des prestations, — 90 jours de prestation assurés puis arrêt de ces dernières, — 150 jours de travail ininterrompus avant le commencement de nouvelles prestations, ces délais sont-ils valables dans notre canton ? »

Réponse : « Oui, quelques nuances cependant : le délai de 90 jours peut être prolongé (décision fédérale), ces 90 jours sont un maximum dans une année civile. On compte plutôt de la manière suivante : 315 jours de chômage dans une période de 4 ans d'emploi. »

Question : « En cas de chômage, l'Office cantonal du travail cherchera-t-il à nous replacer ? »

Réponse : « Oui, mais il appartient, en priorité, aux sections de placement (les administrations communales ont, entre autre, cette fonction au niveau communal) de se charger de ce travail délicat. L'instituteur sans emploi s'adressera donc d'abord à l'administration communale du lieu de travail. »

En résumé, chaque enseignant a la faculté de s'assurer contre le chômage en prenant individuellement contact avec l'une ou l'autre des caisses mentionnées plus haut. Le fait de présenter 200 à 300 candidatures simultanément ne permet pas d'envisager la conclusion d'une assurance collective comme dans le cas de l'assurance maladie par exemple.

Comité de district

Le comité de district s'est réuni dans une première séance le mardi 1er avril déjà. Nous avons jeté les bases d'un projet de questionnaire. Un avant-projet a été rédigé, polycopié et expédié aux membres du comité. Il est maintenant à l'étude jusqu'à la prochaine séance, soit le 29 avril.

Il vous parviendra vraisemblablement vers le début du mois de mai. A vos plumes donc. Il vous appartient de l'animer de votre verve.

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise: Jean-Pierre MISCHLER, rue du Château, 2114 **Fleurier.** Tél. (038) 61 30 87.

TRAVELLING

Le roman des adolescents à l'écoute du monde.

3 nouveaux titres disponibles

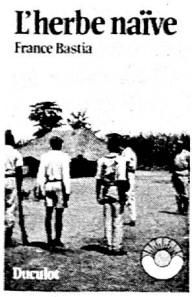

F. BASTIA

L'Herbe naïve

F. BASTIA

Le Cri du Hibou

B. BEROKAS

La Révolte d'Ayachi

17 titres disponibles. Demandez le prospectus à votre libraire.

Les professeurs souhaitant utiliser un volume de la collection Travelling pour la lecture en classe recevront gratuitement un exemplaire spécimen ainsi que les fiches analytiques concernant tous les titres de la série.

Bulletin à retourner à la Diffusion Payot, case postale, 1002 Lausanne.

☐ Je souhaite être tenu(e) au courant des fiches Travelling

☐ Je souhaite recevoir en hommage un exemplaire de _____ _____ + les fiches analytiques.

Nom, prénom : _____

Rue, N° : _____

Localité, N° postal : _____

Signature : _____ Date : _____

Nom et adresse de mon libraire habituel : _____

_____

Invitation

Les Editions BORDAS, DUNOD, GAUTHIER-VILLARS, Paris et leur représentant exclusif en Suisse, SPES, Lausanne vous invitent à assister à la présentation d'ouvrages du domaine scolaire et de l'enseignement général, qui se tiendra :

A LAUSANNE
Mercredi 14 mai 1975,
de 14 h. à 19 h.
au Château d'Ouchy.

A GENÈVE
Jeudi 15 mai 1975,
de 14 h. à 19 h.
au Restaurant Mirador, salle du 1er étage, rue du Mont-Blanc 24 (en-dessous de la Gare Cornavin)

A NEUCHÂTEL
Vendredi 16 mai 1975,
de 14 h. à 19 h.
à la librairie Delachaux & Niestlé, rue de l'Hôpital 4, 1er étage.

Les Editions BORDAS, DUNOD, GAUTHIER-VILLARS, Paris, en la personne de leurs directeurs de départements classique et de formation, vous renseigneront et discuteront avec vous de tous vos problèmes de manuels.

Cocktail

AU COMITÉ GÉNÉRAL

Pas d'unité possible pour la SPJ

Il n'y aura pas d'unité entre les deux parties pédagogiques du Jura séparées par le vote du 16 mars. Ainsi en a décidé, dans un vote d'intention à l'adresse des sections, le comité général qui s'est tenu le 19 avril à Delémont sous la présidence du collègue Pierre Ielmi. Comme nous l'avons déjà écrit, le CC donnait le choix entre trois solutions pour la perspective à long terme : la séparation, l'unité ou les relations bipartites. Par 16 voix contre 4, les participants ont estimé que la solution de l'unité était impossible. A l'unanimité, ils se sont prononcés en faveur des relations bipartites. Chacune des deux parties, le Nord formant le nouveau canton et le Sud demeuré dans le canton de Berne, aura sa propre organisation. Cependant, chacune s'engagera statutairement à rencontrer l'autre quelquefois par année, à un niveau à déterminer, pour échanger des informations. Ces rencontres ne comporteront aucune obligation contraignante. Les organes de liaison n'auront aucun pouvoir de décision. Certains arrangements pourront être pris de cas en cas, mais devront toujours être ratifiés par les organes compétents de chaque partie. Aussi bien à la SPR qu'à CIRCE, chaque partie aura sa délégation.

C'est ainsi, sans passion et sans trop de discussions, que les membres du comité général ont, par une décision historique, mis fin à la SPJ des six districts francophones. Le collège Ielmi avait auparavant dissipé toute équivoque : « Soyez certains que ce n'est pas de gaieté de cœur que le Comité central voit l'unité des enseignants du Jura compromise. Tous les liens pédagogiques ou affectifs, tissés au cours des années par les études, le travail, la réflexion, les luttes en commun et qui nous unissent ne sauraient pourtant nous faire oublier la réalité politique. Nous avons le devoir d'en assumer les conséquences, aussi douloureuses soient-elles. Nous avons tous eu le temps de la réflexion. Puis est venu le temps de la décision. Puisse le temps des regrets ne pas être trop amer. »

Dans le temps qui précédera la mise en place du Gouvernement jurassien, la SPJ continuera cependant à assumer deux tâches bien distinctes. Ainsi en a décidé le comité général sur proposition du Comité central. Dans les trois ou quatre années qui viennent, la SPJ continuera son activité actuelle et principalement ses relations avec la SPR et l'école romande.

« Nous ne pouvons nous permettre d'interrompre notre activité dans ces domaines si importants pour l'avenir de l'école. » Elle mettra encore à l'étude les structures nouvelles par et pour les enseignants qui feront partie du nouveau canton, comme pour ceux qui resteront dans le canton de Berne. Dans les prochains mois les enseignants du futur canton au moins devront se déterminer quant aux structures syndicales et pédagogiques qu'ils entendent se donner. De toute évidence, les structures SEB et SPJ déjà en place seront utilisées pour provoquer cette réflexion. Dans les deux cas, a dit le CC, il s'agit de faire preuve de bonne volonté.

1185 membres

La SPJ, a dit Pierre Ielmi dans son rapport, compte 51 membres de plus qu'il y a une année. Ils sont 255 pour Bienne et La Neuveville, 189 pour Courtelary, 240 pour Delémont, 74 pour les Franches-Montagnes, 232 pour Moutier et 195 pour Porrentruy. Il y a 935 maîtres primaires et 250 maîtres secondaires.

Le CC s'est réuni 16 fois en 1974. Françoise Doriot, Delémont, présidente de l'Association jurassienne des maîtresses ménagères, y a remplacé Maryvonne Chenal. Les relations de la SPJ avec la SEB sont excellentes, comme elles le sont avec la DIP. La SPJ veut être associée dès le début à toutes les actions qui entraînent des modifications dans le statut des enseignants.

Fonds Mimosa-Jura

L'assemblée accepta les règlements du Fonds Mimosa-Jura et de la commission de la Croix-Rouge Jeunesse de la SPJ, qui permettront de développer les activités de la CR dans les écoles et de répartir les ristournes de la vente du mimosa de Cannes selon les objectifs recherchés.

Pas de congrès en 1976

Le prochain congrès quadriennal devrait avoir lieu en 1976. Etant donnée la situation politique actuelle, le CC proposait de ne pas organiser ce congrès, car il craint fort que les dépenses engagées, comme le travail de réflexion nécessaire à l'étude d'un thème n'aboutissent finalement qu'à une vaste empoignade oratoire qui consacrerait l'éclatement de la société. A cette époque, les passions ne seront pas encore apaisées et les débats ne pourront pas se dérouler avec la sérénité désirée. De plus, en 1976, les enseignants seront en pleine restructuration corporative et il est à craindre que leur intérêt pour un congrès soit très moyen. « Ils risquent de délaisser une manifestation dont ils douteront, plus que jamais, de l'opportunité et de l'efficacité. »

Le comité général a suivi le CC dans sa proposition. Une assemblée générale administrative remplacera donc le congrès.

B.

TISSAGE

Séminaire pratique pour débutantes.
Cours complet de deux jours, en montagne, dans une ambiance sympathique et décontractée :
les 24 et 25 mai 1975.
Renseignements et inscriptions : tél. (021) 28 31 05.

Saint-Cergue - La Barillette

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires
Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La Cure
Télésiège de la Barillette

Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou 60 12 13

Ajoie

Synode de Saint-Martin

Est-ce l'appellation quelque peu alléchante du synode d'automne, qui fit que l'assemblée synodale, dite de Saint-Martin, rassemblât un nombre si important et peu ordinaire d'enseignants ajoulots ? Ce facteur a peut-être pesé pour une part dans le succès de cette participation record ; toujours est-il qu'une bonne centaine de participants occupèrent jusqu'aux moindre recoins, les deux locaux du sympathique Restaurant des Grottes.

Pour la première fois, M. Didier Theubet, président, ouvre l'assemblée corporative en souhaitant à chacun une cordiale bienvenue. Il salue particulièrement la présence des délégués de l'accueillante commune de Réclère, MM. Marius Monnin, vice-maire, Louis Chapuis, président de la commission d'école, des inspecteurs MM. Petermann et Girod, de M. Paul Simon, secrétaire à la SPJ, de M. Francis Von Niederhäusern et des collègues retraités.

Par un instant de silence, l'assemblée honore la mémoire de M. Joseph Chevrolet, instituteur à Lugnez, décédé récemment.

Les excuses des personnalités suivantes sont parvenues au comité : M. Jolissaint, maire de Réclère, M. l'abbé Ackermann, curé de la paroisse, M. Villard, inspecteur des écoles secondaires, Mme Sauvain, inspectrice des classes d'ouvrages, M. Widmer, recteur de l'Ecole cantonale, Mlle Bouvier, Mmes Jurot et Mure.

La lecture du procès-verbal du dernier synode, paru dans la presse corporative, n'est pas demandée ; le PV est accepté sans objection.

Admissions - mutations - démissions

Dans son rapport, le président donne connaissance de la liste des nouveaux membres de la section, qui sont accueillis par de vifs applaudissements. Ce sont : Mlles Danièle Prongué, Fontenais ; Josiane Cramatte, Vendlincourt ; Claude Dessarzin, Courchavon ; Blandine Mamie, Roche-d'Or ; Thérèse Morand, Courgenay ; Anne-Marie Rebetez, Madeleine Flückiger, Jacqueline Etique, Françoise Hulmann, Dominique Chapuis et Marlyse Cuttat, Porrentruy ; Mmes Bernadette Moritz, Fontenais ; Anne-Marie Clerc, Bonfol ; Béatrice Perrin, Porrentruy ; Madeleine Mathiot, Bressaucourt ; M. Edmond Montavon, Asuel.

Aucune mutation n'est intervenue depuis le dernier synode.

En revanche, 2 démissions sont enregistrées : celle de Mlle Suzanne Plomb, qui quitte l'enseignement, et celle de M. Henri Liechti, ancien inspecteur des écoles secondaires, qui a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1er janvier. Le président remercie ces deux pédagogues et souhaite à M. Liechti une longue et paisible retraite.

Poursuivant son rapport, M. Theubet tient à remercier les membres de l'ancien comité et spécialement son président, M. André Bellenot. Le nouveau comité s'est constitué de la manière suivante :

Président : Didier Theubet, Bonfol ; vice-président : Pierre Migy, Saint-Ursanne ; secrétaire : Philippe Domon, Porrentruy ; caissier : Jean-François Lachat, Saint-Ursanne ; assesseurs : Chantal Riat, Chevenez ; Madeleine Nobs, Boncourt.

M. Roland Muller ayant démissionné, son remplaçant sera désigné en cours d'assemblée.

Caisse de compensation de traitement

M. Paul Simon, nouveau secrétaire adjoint à la Société des enseignants, présente les principales dispositions du règlement de la Caisse de compensation. Durant la première année de maladie, le salaire est versé à 100 % par l'Etat ; au cours de la deuxième année, l'Etat ne verse plus que les 60 % du salaire. La Caisse de compensation des traitements, et non la Caisse de remplacement, couvre les 40 % manquants.

Les heures supplémentaires sont payées par l'Etat jusqu'à la fin du semestre en cours. Il existe cependant la possibilité de les assurer auprès de la caisse, selon un barème établi en fonction du nombre d'heure supplémentaires.

M. Simon déclare que la SEB est très préoccupée, ces derniers temps, par l'ordonnance concernant, d'une part la rétribution des directeurs d'écoles primaires et secondaires et, d'autre part, celle des personnes occupées à des charges spéciales. Une orientation suivra.

Instructions de l'inspectorat

M. Petermann donne quelques explications quant à la façon de remplir la formule scolaire P. Elle doit être envoyée 2 fois par année par le directeur de l'école ou le maître de la classe supérieure.

Modification : on n'indiquera plus les maîtresses d'ouvrages.

Eléments nouveaux :

1) Pour l'enseignement de l'allemand, 2 leçons seulement sont admises (éventuelle exception si le total des élèves est supérieur à 15, pour 3 degrés).

2) 5 leçons supplémentaires sont admises (29 + 5).

3) Les allégements (directeur d'école ou pour raison d'âge) sont à porter en déduction.

Nomination d'un membre au comité

Par suite de la démission de M. Roland Muller, M. Bertrand Henz, enseignant à Bressaucourt, accepte une élection au sein du comité. Il est chaleureusement applaudi par l'assemblée et remercié par le président.

Divers

Proposition à la CASEB

M. Jean-Marie Voirol désire connaître le prolongement donné à la proposition du synode d'Ajoie, faite antérieurement à la CASEB, concernant l'abaissement de l'âge de la retraite. M. Simon déclare que la CASEB n'a pu retenir cette proposition. Un article, signé du Dr Schmidt, qui paraîtra dans le prochain journal corporatif, expliquera le motif du rejet de cette demande.

Passage de l'école primaire à l'école secondaire

Parlant du système actuel du passage de l'école primaire à l'école secondaire, qui n'a jamais satisfait personne, M. Germain Adatte proposa la constitution d'un groupe d'étude paritaire, formé de 10 membres (5 collègues de l'école primaire et 5 de l'école secondaire).

Ce groupe pourrait se voir confié deux mandats, à savoir :

1. **à court terme :** étudier la possibilité d'améliorer le système existant, en tentant une première réforme pour l'année à venir ;
2. **à moyen terme :** envisager une refonte plus profonde des modalités de passage.

La réforme des structures de l'école jurassienne, dit M. Adatte, n'est pas pour demain. Plusieurs années seront encore nécessaires, ce qui justifierait le deuxième mandat.

L'assemblée approuve cette proposition à laquelle l'inspecteur secondaire, M. Villard, a souscrit pleinement il y a quelque temps déjà, notre région se prêtant spécialement bien à une telle expérimentation.

La commission sera composée de MM. Voirol et Moritz, représentants de l'Ecole cantonale, Nappez et Muller, représentants l'Ecole secondaire de jeunes filles, et Theubet, représentant les écoles secondaires de Bonfol et Chevenez. Les écoles primaires seront représentés par Mme Piquerez von Dach, Porrentruy, Mlle Marie-Rose Laville, Damvant, MM. Perret, Porrentruy, Hammel, Cornol et Migy, Saint-Ursanne.

Eviction de l'Ecole normale

M. Georges Cramatte s'étonne, et avec lui beaucoup d'autres enseignants, que l'Ecole normale de Porrentruy soit systématiquement évincée de certaines commissions importantes. (Commission de réforme des structures scolaires ; IRDP ; commissions CIRCE...)

Il s'inquiète de cette situation et demande qu'un meilleur équilibre soit réalisé, face à cette importante institution, habituellement ignorée.

M. von Niederhäusern, de l'Office de coordination de l'enseignement, rectifie et explique la répartition faite par la DIP en ce qui concerne la commission des structures.

M. Cramatte, loin d'être satisfait par ces précisions, déplore l'absence du directeur de l'Ecole normale de Porrentruy au sein de plusieurs organismes pédagogiques officiels du Jura. M. Cramatte, appuyé massivement par l'assemblée, donne mission au comité de section d'intervenir auprès de la SPJ, pour que l'EN de Porrentruy soit défendue à l'avenir mieux que par le passé.

Sport scolaire facultatif

Il appartient à M. Henri Girod, inspecteur d'éducation physique, de faire connaître aux collègues l'existence de cet organisme sportif, différent de Jeunesse et Sport. Cet enseignement facultatif et supplémentaire s'adresse à tous les élèves de la 1re à la 9e année, ainsi qu'aux écoles normales et cantonales. Tout enseignant peut organiser les cours SSF avec des groupes de 8 à 18 élèves. Les disciplines enseignées sont celles de J + S (équitation et boxe exclues). La répartition des frais est partagée à raison de 50% par la Confédération, 25% par le canton et 25 % par la commune.

M. Berberat, directeur de l'EN, s'étonne que l'Etat favorise le sport scolaire en légiférant, avant même de donner le droit à des installations nécessaires à l'enseignement physique obligatoire.

Introduction de l'enseignement de l'allemand en 4e année

M. Von Niederhäusern, directeur adjoint à l'Office cantonal de recherche et de planification pédagogique, présente un rapport sur l'éventuelle introduction de l'enseignement de la langue allemande dès la 4e année de l'école primaire.

Il est inutile de reprendre ici toutes les données de cet intéressant exposé, son contenu devant paraître prochainement dans nos journaux pédagogiques.

Mise à part la pertinente intervention de M. Reymond Beuchat, professeur d'allemand, rappelant certaines réalités face à d'ambitieux projets de spécialistes, la discussion perd son allant précédent.

Ventres affamés...

Le synode de Porrentruy prend fin officiellement et c'est dans une ambiance détendue par l'apéritif offert gracieusement par la commune de Réclère, que commencent les joies annexes, par un « revira » gastronomique de Saint-Martin.

Philippe Domon.

SBMEM
Section jurassienne

Assemblée générale ordinaire 1975: nouvelle date !

Mercredi 4 juin, 14 h. 30

aula de l'école secondaire, Moutier.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 **Delémont.** Tél. (066) 22 29 34.

Fribourg

Vers un statut du perfectionnement pédagogique

Son objectif

Le règlement en gestation concerne bien sûr les enseignants primaires quel que soit leur âge. On a vu en effet les maîtres arrivés sur le déclin de leur carrière témoigner, dans leur souci de constante mise à jour, d'autant de zèle que les plus jeunes.

Dans le no 12 de l'« Educateur » du 28 mars, nous relations qu'une réunion de délégués de tous les groupements d'enseignants avait conçu le projet d'instituer une commission dite **consultative** comprenant 12 à 15 membres. Cet organisme s'est vu confier la mission d'établir les bases d'un nouveau projet de règlement visant au perfectionnement pédagogique, lequel s'identifie en quelque sorte à l'éducation permanente. On se rappelle qu'à la suite d'un malentendu, un précédent projet n'avait pas recueilli l'agrément de l'association cantonale, cela avant que la SPF ne devienne autonome. Il n'est pas inutile de rappeler que l'importance du document en préparation découle de la nécessité, afin de maintenir une école dynamique et moderne, de pourvoir au perfectionnement continu des maîtres. La très grande majorité des enseignants en est d'ailleurs bien consciente. La nouvelle réglementation s'inspire en partie, dans l'esprit de ses promoteurs, de la préoccupation de suppléer à ce qu'on attendait, jusqu'en 1972, du renouvellement du brevet. Aussi, la formule en préparation ne concernera plus seulement la jeune génération des enseignants, mais l'ensemble des travailleurs de l'enseignement. La SPF ne manquera pas de s'associer étroitement à l'élaboration du nouveau règlement, bien que l'association cantonale en ait cette fois pris l'initiative. L'union des esprits présidera à l'union des efforts dont devra s'inspirer l'œuvre attendue.

Un deuxième pas

Après la rencontre initiale qui eut lieu le 8 mars 1975, une nouvelle réunion, tenue le 14 avril à l'Ecole normale des jeunes gens, groupant les membres pressentis de la commission consultative, adopta à l'unanimité les deux décisions suivantes :

a) la commission a admis l'utilité manifeste d'associer à ses travaux le cycle d'orientation en raison de sa coordination logique avec l'enseignement primaire ;
b) cette même conférence a constitué un comité restreint de travail ayant pour tâche essentielle de rédiger un projet de perfectionnement et qui réunira les membres suivants :
   — un représentant du DIP ;
   — M. Eigenmann, délégué de l'Institut pédagogique de l'université ;
   — deux représentants du cycle d'orientation, l'un d'expression française, l'autre de langue allemande ;
   — Karl Buchs, président de l'association cantonale ;
   — Roger Collaud, au nom du corps inspectoral.

Ce comité de rédaction tiendra sa prochaine séance effective le 30 avril, en s'inspirant, autant que faire se peut, des données fournies par le groupement dénommé FAL (Freiburgische Arbeitsgruppe für Lehrplanforschung). L'animateur de ce comité rédactionnel, M. Eigenmann, s'est dit en mesure de présenter un projet cohérent pour la fin juin de cette année. Les choses paraissent aller bon train. Excellente augure, qui ne garantit cependant pas d'avance la célérité de son adoption par les milieux intéressés. Qui prendrait la responsabilité d'un échec ?

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 **Fribourg.** Tél. (037) 22 46 80.

PAYS DE FRIBOURG

Instituteurs,

Institutrices,

Conduisez vos enfants dans un pays où les paysages sont encore naturels et les sites moyenâgeux encore bien conservés.
Combinez votre séjour avec des courses pédestres, des moyens de transports divers (autobus GFM, télécabines, bateau) et des visites d'expositions ou de monuments historiques.

Renseignements : UNION FRIBOURGEOISE DU TOURISME, case postale 901, **1700 Fribourg.**

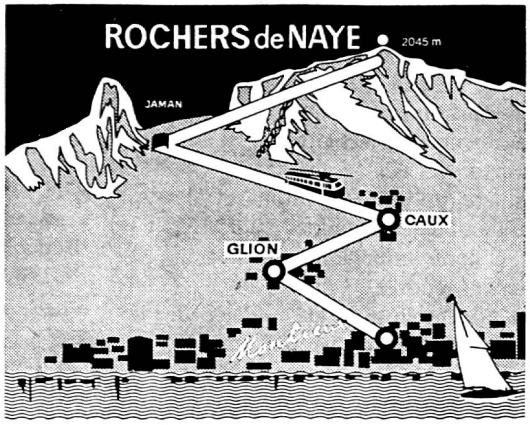

Panorama le plus grandiose de Suisse romande 2045 m.

Nombreux circuits pédestres

Jardin alpin - Hôtel-restaurant

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

MGN

Chemin de fer
Montreux (ou Territet)
Glion - Caux - Jaman
Rochers-de-Naye
1820 Montreux Tél. (021) 61 55 22

TCHAD

Dans le cadre d'un projet visant au perfectionnement des maîtres du 1er degré,
la Coopération technique suisse cherche

DES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES

de langue maternelle française ou possédant parfaitement le français, rodés aux méthodes actives, avec sens pratique et faculté d'adapter l'enseignement aux réalités et activités locales (artisanat, jardinage, petits élevages, etc.).

Les tâches prévues devant s'effectuer dans de petites villes ou de gros villages souvent dépourvus d'infrastructures scolaires ou hospitalières, seuls les candidats célibataires ou mariés sans enfant entrent en ligne de compte.

Durée du contrat : 2 ans.

Faire offres avec curriculum vitae au
Département politique fédéral
COOPÉRATION TECHNIQUE
3003 Berne

MOLESON en GRUYÈRE

STATION D'ÉTÉ ET D'HIVER

Carte forfaitaire pour course d'école

comprenant :

— entrée au Château de Gruyères ;

— 1 verre de lait et 1 sandwich au fromage à la fromagerie de démonstration de Pringy ;

— parcours ALLER - RETOUR
en télécabine et téléphérique
MOLESON-VILLAGE — LE MOLESON
1100 m 2002 m

— 1 assiette de potage au Restaurant « La Vudalla » ou « Plan-Francey ».

Fr. 9.— élèves jusqu'à 16 ans.
Fr. 14.— élèves dès 16 ans et adultes accompagnants.

Renseignements : Centre touristique
GRUYÈRES-MOLESON-VUDALLA S.A.
Avenue Gare 4 - 1630 BULLE - Téléphone (029) 2 95 10

SÉMINAIRE DE PÉDAGOGIE CURATIVE

Orientation anthroposophe

Formation en cours d'emploi.

Durée : 3 années.

Diplôme de fin d'études, reconnu sur le plan fédéral et cantonal, d'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ avec possibilité d'enseigner aux débiles mentaux éducables sur le plan pratique.

Cours en langue française et allemande.

Conditions d'admission :
Une présentation personnelle et un stage préliminaire sont nécessaires.
Age minimum : 20 ans.
Un brevet de fin d'apprentissage ou un stage auprès d'enfants est souhaité.

Demande d'admission à adresser :

Hermann Birkenmeier
directeur
Séminaire La Branche
Savigny
1099 **Mollie-Margot**

KNIE's **Kinderzoo** RAPPERSWIL am Zürichsee

Dauphins + otaries

Par n'importe quel temps et plusieurs fois par jour le joyeux spectacle Flipper et otaries dans le Delphinarium, à l'abri des intempéries.

En plus de cela, vous y trouverez plus de 400 animaux de tous les coins du monde, promenades avec des éléphants, poneys, le train Rössli, couveuse-attraction. Restaurants et places de pique-nique à des prix avantageux.

Ouvert tous les jours (même les jours fériés) de 9 à 18 heures (de mai à août jusqu'à 19 heures).

Billets collectifs pour écoles. Enfants Fr. 1.50, adultes Fr. 4.—. Instituteurs gratuit.

Grande auberge de jeunesse. Piscine à proximité du zoo d'enfants.

Renseignements :
Bureau Zoo, tél. (055) 27 52 22.

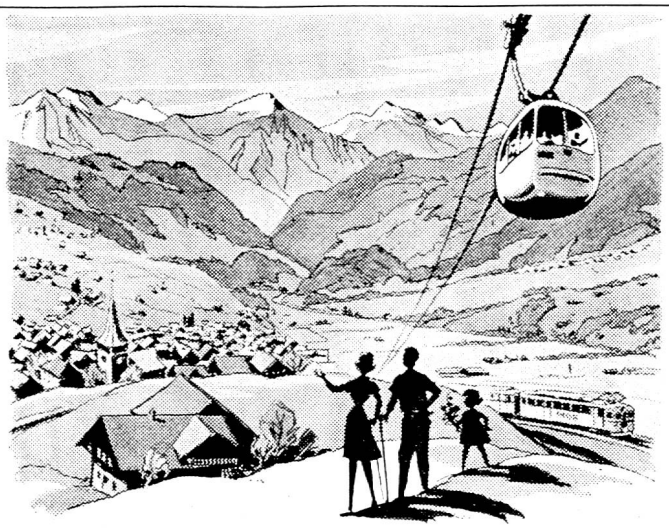

Montreux - Les Avants/Sonloup - Château-d'Œx - Gstaad - Zweisimmen - Lenk.

Nombreux circuits combinés train / télécabine / car / marche.

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

MOB

Chemin de fer
MONTREUX-OBERLAND
BERNOIS
1820 Montreux Tél. (021) 61 55 22

Pour un projet d'écoles pilotes au TCHAD

La Coopération technique suisse

cherche

DES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES

rodés aux méthodes actives, avec sens pratique et faculté d'adapter l'enseignement aux réalités et activités locales (artisanat, jardinage, petits élevages, etc.).

Durée de l'engagement : 2 ans à partir de juillet 1975.

Célibataire ou marié **sans** enfant.

Faire offre avec curriculum vitae au
Département politique fédéral
COOPÉRATION TECHNIQUE
3003 Berne

Tél. M. Grivel (033) 61 34 43.

Une caméra Philips pour tous fait de votre magnétoscope un studio TV

Avec cette caméra, chacun – et chacune bien sûr – est à même d'enregistrer sans difficulté sur n'importe quel magnétoscope vidéo. Autrement dit votre magnétoscope – quelle que soit la marque ou le système (bobines ou cassettes) – se transforme ainsi en studio vidéo. Fini le temps où vous deviez attendre une bonne émission TV pour pouvoir enregistrer. Cet ensemble représente donc un outil pour votre enseignement. Les systèmes vidéo Philips apportent aux écoles de nombreuses solutions économiques, de la caméra vidéo à Fr. 1500.– jusqu'au studio

complet à deux caméras pour Fr. 15 000.–
N'hésitez pas à nous consulter, nous pourrons probablement vous proposer quelque chose, pour vous-même ou pour vos cours.

Philips SA
Techniques audio et vidéo
1196 Gland
Téléphone 022/64 21 21

PHILIPS

PHILIPS

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux